

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
30 RUE FREBAULT
97110 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX
ANTILLES

30 rue Frebault
97152 POINTE A PITRE CEDEX

V/REF :

N/REF : 79 B 51 / 2017-B-941

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 04/10/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport du commissaire aux comptes en date du 31/12/2016

Rapport de gestion en date du 31/12/2016

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/05/2017

Divers

Concernant la société

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme

30 rue Frebault

97152 Pointe-à-Pitre.

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-941 le 04/10/2017

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 315 769 257 (79 B 51)

Fait à POINTE A PITRE le 04/10/2017,

LE GREFFIER



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

SA au capital de € 17.263.687
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE
DU 30 MAI 2017

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire à l'effet :

A titre Ordinaire :

- de vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir ;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, ces comptes étant joints au présent rapport ;
- de vous demander :
 - d'une part, de ratifier la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur ;
 - d'autre part, de renouveler le mandat d'un administrateur

A titre Extraordinaire :

- de soumettre à votre approbation, en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce, la décision de ne pas prononcer la dissolution de la Société, bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1) Principales évolutions bilancieller

Le total du bilan s'établit à 446,77 M€ au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 5% (+22,07 M€) sur la période.

L'actif du bilan augmente en raison essentiellement d'une hausse de 33% (+14,13 M€) des comptes ordinaires débiteurs des établissements de crédit et d'une hausse de 2,68% (+8,69 M€) des opérations avec la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit augmentent sous l'effet de la position de notre principal compte bancaire (Agence des Banques) présentant un solde débiteur de 51,93 M€.

La hausse des crédits clientèle est notamment attribuable à une augmentation des crédits de trésorerie de 22,62% (+3,29 M€). Notamment des prêts de 3,5 M€ et de 1 M€ ont été accordés à deux clients Entreprises.

On note également une augmentation des crédits d'équipement de 18,25% (+24,15 M€). Notamment deux prêts de 10 M€ chacun et un prêt de 5 M€ ont été accordés à trois clients entreprises.

L'encours de crédits immobiliers croit faiblement de 0,20 M€ (+0,2%). Dans un contexte de vive concurrence, sur des taux de plus en plus bas, la production de 18 M€ a été grevée par des remboursements anticipés de 5,66 M€ et des passages au contentieux pour 1,3 M€.

L'encours de crédit-bail est en retrait de 5% (-1,9 M€) suite à une diminution du volume d'affaires notamment avec un groupe important. On note toutefois un rebond de la production sur le dernier trimestre 2016.

L'augmentation du passif du bilan s'explique par une hausse de 28,38 M€ (+17%) des dettes envers les établissements de crédit découlant de la mise en place de nouvelles lignes de refinancement auprès du siège de 51,58 M€.

La collecte des dépôts a connu une diminution de 6,80 % (-4,2 M€) car la SGBA a revu à la baisse sa politique commerciale en matière de rémunération de DAT, en raison de l'assouplissement de ses possibilités de refinancement groupe.

Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une légère hausse (+1,47%).

Les capitaux propres sont en baisse de 44% et s'établissent à 6,32 M€ sous l'effet de l'intégration du résultat 2015 et de la perte constatée pour 2016 soit -4,95 M€.

2) Evolution des résultats

Le PNB de la SGBA s'établit à 14,37 M€ à fin décembre 2016, soit une diminution de 8,29%.

La marge d'intérêt, crédit bail inclus, est en retrait de 1,82% (-0,17 M€) sur la période. En effet comme tous ses concurrents, la SGBA subit l'effet de la baisse des marges. On observe :

- Une diminution de 0,87 M€ des produits d'intérêts perçus sur nos crédits clientèles, sur les crédits à l'habitat (-0,39 M€), mais aussi sur les crédits d'équipement (-0,41 M€).
- Une diminution de la marge sur Crédit Bail de 18% (-0,35 M€)
- Une baisse de 15 % (-1,045 M€) de la charge financière sur la période, essentiellement due aux taux très bas (entre 0,22% et 1,34%) des lignes de refinancement auprès du groupe SG.

Nos commissions nettes varient de -4,56 % (-0,25 M€) par rapport à décembre 2015. Les principales causes de variation sont les suivantes :

- Une diminution de 102 K€ de nos commissions de service essentiellement due à l'augmentation des rémunérations d'intermédiaires déduites de ce poste.
- Une diminution de 181 K€ de nos commissions sur impayés essentiellement due à une baisse des rejets de prélèvement et une baisse des rejets de chèques.

Nos frais généraux s'affichent à 18,3 M€ (- 1,68%). Nos charges générales d'exploitation sont maîtrisées et conformes à nos estimés.

Des éléments exceptionnels ont impacté le résultat, parmi lesquels, on peut citer :

1. Une enquête de la Chambre Régionale des Comptes est en cours sur la vente, à une communauté d'agglomération, d'un immeuble appartenant à un client contentieux SGBA,
Il y a un risque potentiel de voir la vente remise en question. Vu l'emplacement et l'usage de l'immeuble (estimation en cours) SGBA a comptabilisé une provision de 450 K€, pour une créance initiale de 1,8 M€.
2. Diverses régularisations ont été opérées sur des suspens comptables : l'impact sur le PNB est d'environ -210 K€.
3. Divers protocoles clientèle, ont abouti in fine à des abandons de créance pour près de -300 K€.
4. Des fraudes cartes pour un montant de - 93 K€.
5. La fin du Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui a engendré un reprise de provisions non utilisée 356 K€.

Compte tenu de ces éléments, la SGBA extériorise un résultat brut d'exploitation de -3,93 M€ contre - 2,94 M€ à fin décembre 2015.

Le coût net du risque (CNR) ressort à -4,16 M€ contre -1,73 M€ à fin décembre 2015.

Après constat d'une subvention d'IS de 2,81 M€ résultant de la convention d'intégration fiscale avec la Société Générale, le résultat net de l'exercice 2016 révèle une perte de -4,95 M€.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

SGBA ne parvient pas à équilibrer son exploitation en dépit du plan mis en œuvre de septembre 2014 à septembre 2016 qui a entraîné une réduction de l'effectif de 145 à 115 collaborateurs et la fermeture de 4 points de vente début 2015.

SGBA est un acteur marginal en retail avec des parts de marché (ci-après « PdM ») modestes (1,4%) mais une pénétration de 10% du marché des fonctionnaires.

Sa position sur le secteur entreprises est mieux établie (PdM 4,2%) avec un potentiel de développement sur les PME, et de gain d'audience sur les grands groupes du secteur.

L'activité crédit-bail (intégrée dans la filiale, sans entité juridique spécifique), représente 17% de PdM.

SGBA souffre d'un effet de taille et seule une transformation de son modèle opérationnel en mutualisant des fonctions supports et opérations, lui permettra de restaurer sa rentabilité.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

1. Des risques de contrepartie maîtrisés mais tributaires de la qualité du risque sur les Grandes Entreprises

Le coût du risque 2016 a été impacté par la détérioration de la situation d'une contrepartie Grande Entreprise.

En revanche la qualité du risque sur les collectivités locales s'est améliorée avec la sortie de défaut de deux dossiers importants.

Sur le marché Non Retail l'organisation du suivi des engagements en front office et par le Contrôle des risques a été revu afin d'améliorer la détection précoce des comptes sensibles.

Les engagements compromis sont correctement provisionnés.

2. La maîtrise des risques de nos opérationnels constitue une priorité

Les actions d'apurement qui ont été conduites en 2016, notamment dans le domaine des comptes sensibles, nous incitent à rester vigilants concernant la maîtrise de nos risques opérationnels.

Par ailleurs l'effort d'adaptation du personnel aux nouvelles règles de contrôle permanent et de conformité s'est poursuivi en 2016.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

En application de l'article L 225-100 L 232-1 et R 225-102 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

La situation financière de la société se reflète au travers de l'évolution des ratios prudentiels de liquidité : le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio).

Pour ces deux ratios, la SGBA est dispensée de calcul sur base individuelle car elle est incluse dans le sous-groupe de liquidité autour de SGPM. La création du sous groupe de liquidité a été validée par l'ACPR.

SITUATION D'ENDETTEMENT

En application de l'article L 225-100 L 232-1 et R 225-102 du Code de commerce, nous devons vous présenter notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Nous vous informons que nous avons fait :

Emprunt fait auprès de l'AFD

Encours au 31/12/2016 : 12 617 659,40 €

Composé de 4 lignes d'emprunts

Tous à taux fixe

Date de dernière échéance = 29/02/2028

Emprunt fait auprès du Groupe SG

Encours au 31/12/2016 : 147 195 942,33

Composé de 36 lignes d'emprunts

Dont 9 à taux variable

Date de dernière échéance = 16/04/2035

Un Emprunt subordonné fait auprès du Groupe SG

Encours au 31/12/2016 : 6 097 960,69 €

Composé d'une seule ligne d'emprunt à durée indéterminée

A Taux variable

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'accentuation de la baisse des taux et de l'érosion des marges n'a pas permis à la SGBA de valoriser la dynamique commerciale observée sur le marché des entreprises en 2016. L'année 2017 sera marquée par l'accentuation de nos efforts.

1) Marché des entreprises

Le premier objectif est de développer notre fonds de commerce par la conquête de Grands Groupes et PME locales non clients, et par l'augmentation de notre audience auprès des Grands Groupes clients :

- Développement des relations existantes fondé notamment sur une meilleure connaissance des besoins clients,
- Pilotage de la prospection reposant également sur une analyse préalable des entreprises ciblées, aussi bien au plan des risques que des besoins commerciaux
- Recherche de synergies avec les clients du Groupe SG présents aux Antilles-Guyane,
- Accélération du développement en Guyane
- Le deuxième objectif est d'améliorer notre offre de service et la qualité de nos prestations :
- Améliorer l'offre en matière de flux à l'attention des sociétés pour capter davantage d'opérations génératrices de commissions via le projet Global Transaction Banking (GTB),
- Mieux vendre nos solutions de banque à distance pour les échanges entre banque et clients,
- Réviser les principaux processus entrepris : entrée en relation et octroi de crédit notamment
- Renforcer l'expertise crédit bail

2) Marchés des particuliers et professionnels

En ce qui concerne le Marché des Particuliers, les objectifs sont les suivants :

- Développer notre production de Prêts Immobilier en s'appuyant sur des conseillers spécialisés
- Poursuivre le développement des crédits à la consommation
- Se concentrer sur la clientèle bonne gamme et de fonctionnaires
- Réorganiser le marché de la Banque Fédérale Mutualiste (BFM)

Sur le marché des Professionnels nos parts de marché sont modestes. Les objectifs sont donc de parfaire la composition et la formation des équipes, d'affiner la définition des cibles clientèle retenues et d'élaborer un plan d'actions de conquête ciblé et prudent.

3) Perspectives d'ensemble

La relance de l'activité dont les axes sont décrits ci-dessus, devrait générer en 2017 une hausse du PNB qui diminuerait notre perte d'exploitation.

Concernant les frais généraux, nous poursuivons notre politique de rationalisation avec une quasi-stabilité par rapport à 2016, sans négliger toutefois la poursuite de notre politique d'investissement (la migration de notre Core Banking System vers une version supérieure est prévue mi 2017).

Nous prévoyons en 2017 un coût net du risque normal, en rapport avec la structure actuelle de nos engagements.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article R 225-105-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS - SUCCURSALES

Nous vous rappelons que la Société détient les participations suivantes au 31 décembre 2016 :

- 0,0032 % des titres VISA INC (soit 886 titres sur un total de 27 425 364 titres émis)

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice écoulé, le montant du capital social de votre Société n'a pas varié, et s'élève donc au 31 décembre 2016 à 17.263.687 euros, divisé en 12.331.205 actions.

Ainsi, tout au long de l'exercice 2016, la répartition des détenteurs du capital social visés, en fonction de seuils de participation du capital ou des droits de vote, par l'article L.233-13 du Code de Commerce, se présente comme suit :

	Au 31.12.2016		
Actionnaires	Nombre d'actions sur un total de 12.331.205 actions	En %	Seuil (art. L 233-13)
GENEFINANCE	12.200.288	99%	plus des dix-neuf vingtièmes
SOCIETE GENERALE	130.917	1 %	moins du vingtième

ACTIONNARIAT DES SALARIES

L'article L 225-102 du Code de commerce fait obligation au Conseil d'Administration de rendre compte annuellement à l'Assemblée Générale Ordinaire, dans son rapport de gestion, de l'état de la participation des salariés au capital social de la société, dont les titres sont l'objet d'une gestion collective.

Nous vous informons que le personnel salarié ne détient pas d'actions de SGBA faisant l'objet d'une gestion collective.

Lorsque le rapport présenté à l'Assemblée fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital, l'article L. 225-129-6 alinéa 2 fait obligation au Conseil, périodiquement, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Il s'agit donc d'une obligation périodique de consultation des actionnaires. Toutefois, l'article L 225-129-6 précité prévoit que ces dispositions ne sont pas applicables aux sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 (lequel fixe le périmètre de consolidation des comptes), « *lorsque la société qui les contrôle a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'épargne salariale dont peuvent bénéficier les salariés des sociétés contrôlées* ».

Ainsi, en l'espèce, la SGBA qui est incluse dans le périmètre de consolidation de Société Générale SA, est dispensée de l'obligation de consultation périodique, dans la mesure où Société Générale SA a mis en place un tel dispositif d'épargne salariale.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

2. Résultats économiques et financiers

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 42 394 543,26 euros et de charges d'exploitation pour – 46 322 819,45 euros [*dont – 792 986,90 euros de dotations aux amortissements*], le résultat brut d'exploitation s'établit à – 3 928 276,19 euros.

Après imputation d'un coût net du risque négatif de – 4 158 792,16 euros, d'une perte sur actifs immobilisés de – 16 766,53 euros, le résultat courant avant impôt s'établit à – 8 103 834,88 euros.

Compte-tenu de la comptabilisation de produits exceptionnels pour 344 010,05 euros et d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour 2 809 132,41 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 4 950 692,42 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2016, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font donc apparaître une perte de - 4 950 692,42 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est également proposé d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de - 4 950 692,42 euros en **report à nouveau** :

- Report à nouveau au 31.12.2016	- 22 803 113,70 Euros
- Perte de l'exercice 2016	- <u>4 950 692,42</u> Euros
- Report à nouveau après affectation ramené à	- 27 753 806,12 Euros

Après affectation, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 6 319 840,18 Euros.

Comme vous pouvez le constater, en raison des pertes cumulées par votre Société, ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, situation qu'il conviendra de régulariser, mais nous reviendrons plus amplement sur cette question dans la seconde partie du présent rapport.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé qu'il vous est demandé d'approuver ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2016 et du 31 décembre 2015 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2016	Dettes non échues			Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Montants en K.euros				
Dettes Fournisseurs	297	198	-17 (*)	477

(*) Le sens de cette rubrique est dû à des avoirs reçus d'ORANGE sur des lignes résiliées

Au 31 décembre 2015	Dettes non échues			Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	
Montants en K.euros				
Dettes Fournisseurs	337	-2	25	360

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

MONTANT DES PRETS A MOINS DE 2 ANS

Néant

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

(société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) – article L 225-102-1 du Code de Commerce.

Néant

JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence aux Administrateurs.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le rapport de gestion doit mentionner la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux, étant précisé que cette réglementation s'applique aux sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou si elles sont elles-mêmes contrôlées, au sens de l'article L 233-16, par une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (art. L 225-102-1, al. 11).

Toutefois, n'ont pas à figurer dans le rapport de gestion, la rémunération ou les avantages perçus par les mandataires sociaux ne détenant aucun mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous vous indiquons que ces dispositions ne trouvent donc pas à s'appliquer aux mandataires sociaux de la SGBA.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Comme indiqué plus haut, il va vous être demandé :

- d'une part, de ratifier la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur ;
- d'autre part, de renouveler le mandat d'un administrateur.

1. Ratification de la nomination par cooptation d'un nouvel administrateur

Nous vous informons de la nomination, faite à titre provisoire, par cooptation, par le Conseil d'Administration, lors de sa dernière réunion en date du 13 avril 2017, d'un nouvel administrateur :

Monsieur Walid CHAOUCH,
Né le 22/10/1975 à Tunis, de nationalité tunisienne
Domicilié c% IBFS 17 Cours Valmy 92972 Paris la Défense Cedex,

Monsieur Walid CHAOUCH, nommé en remplacement de Monsieur Aymeric VILLEBRUN, administrateur démissionnaire, poursuit le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2018.

En application des dispositions légales et statutaires, il vous est demandé de bien vouloir ratifier cette nomination.

2. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LACHOUA arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il vous est proposé de renouveler son mandat, pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2019.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Comme indiqué plus haut, la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et après affectation du résultat dudit exercice, font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, puisqu'ils s'élèvent à 6 319 840,18 Euros, pour un capital de 17 263 687 Euros.

Dans ce cas, l'article L 225-248 du Code de commerce fait obligation au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée dans un délai de quatre mois à l'effet de la consulter sur l'opportunité ou non de décider la dissolution anticipée de la Société.

Toutefois, votre Conseil a décidé de ne pas attendre le délai précité de quatre mois et donc de vous réunir sans délai en Assemblée Extraordinaire, à l'effet de vous prononcer en application des dispositions précitées, étant précisé que nous vous proposons, aux termes de la résolution qui vous est soumise, de ne pas décider la dissolution de la société, et donc par voie de conséquence de poursuivre l'activité.

Nous vous précisons que lorsque l'Assemblée décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société, le même article L 225-48 du Code de commerce fait obligation à la Société de régulariser sa situation dans un délai expirant le 31 décembre du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

En l'espèce, la reconstitution des capitaux propres devra donc intervenir au plus tard le 31 décembre 2019.

A ce sujet, l'article L 225-248 précise et que la Société sera tenue de réduire son capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si, dans le délai précité et donc en l'espèce le 31 décembre 2019, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

MODE DE DIRECTION

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, que la gouvernance de SGBA est organisée selon la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

Conformément aux dispositions légales applicables et à l'article 15 des statuts, le Conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la Direction Générale de SGBA à l'occasion du renouvellement des fonctions de Monsieur Alexandre MAYMAT en sa qualité de Président du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 avril 2015 et a donc décidé de maintenir la dissociation des fonctions du Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Ainsi, conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration, la gouvernance de SGBA se présente actuellement comme suit :

- Monsieur Alexandre MAYMAT est Président du Conseil d'administration
- Monsieur Daniel LACHOUA est Directeur Général.
- Madame Jarmila SPUROVA est Directeur Général Délégué.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

ooo

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

SGS. ANTILLES

	2014	2013	2012	2011	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en I)	32 641 425	17 263 687	17 263 687	17 263 687	17 263 687
Nombre d'actions émises	3 626 825	12 331 205	12 331 205	12 331 205	12 331 205
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives (en KI)					
Chiffre d'affaires H.T.	26 750	24 856	23 186	21 303	20 050
Produit Net Bancaire	19 640	16 540	16 328	15 674	14 375
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participations	-8 663	-1353	-9 263	-14 736	-9 977
Impôts sur les bénéfices	3 078	2 288	3 281	1 804	2 809
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participations	-5 972	-6 220	-8 046	-2 602	-4 951
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action (en I)					
Bénéfice après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	-1,54	0,07	-0,43	-1,34	-0,58
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participations	-1,65	-0,50	-0,65	-0,21	-0,40
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	167	153	143	127	123
Montant de la masse salariale (en KI)	8 074	8 040	8 815	7 423	7 272
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en KI)	3 606	3 606	3 626	3 311	3 329

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS

MONSIEUR MAYMAT ALEXANDRE 15143

MANDATS EN COURS

ALGERIE

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
10091 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE ALGERIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Membre	23/10/2012	CS	19/05/2014	31/12/2016	Non
10091 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE ALGERIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	23/10/2012	CS	19/05/2014	31/12/2016	Non

CAMEROUN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
10936 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN CAMEROUN	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	13/11/2012	CA	25/06/2015	31/12/2017	Non

CÔTE D'IVOIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
10071 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE CÔTE D'IVOIRE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	01/07/2013	AGO	27/05/2014	31/12/2016	Non

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
10202 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AUX ANTILLES FRANCE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	31/05/2013	AGO	15/04/2015	31/12/2017	Non
14102 BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN FRANCE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	27/04/2015	AGO		31/12/2017	Non
10202 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AUX ANTILLES FRANCE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	31/05/2013	AGO	15/04/2015	31/12/2017	Non
14102 BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN FRANCE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	09/04/2015	CA		31/12/2017	Non

GHANA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
13423 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GHANA Limited GHANA	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	15/11/2012	CA	31/03/2015		Non

GUINÉE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
11386 SG DE BANQUES EN GUINÉE GUINÉE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	06/12/2012	CA	16/06/2016	31/12/2021	Non

MAROC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
11520 INVESTIMA SA MAROC	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	01/01/2016	N/A		31/12/2016	Non
13145 SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM" MAROC	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	11/12/2013	CA		31/12/2019	Non
11520 INVESTIMA SA MAROC	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	01/01/2016	N/A		31/12/2016	Non
13145 SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM" MAROC	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	11/12/2013	CA		31/12/2019	Non

Suite des Mandats de M. MAYMAT

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
10064 SG MAROCAINE DE BANQUES MAROC	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Membre	30/06/2015	AGO		31/12/2018	Non
Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
15940 SOCIETE GENERALE MAURITANIE MAURITANIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	06/06/2013	CA	28/05/2015	31/12/2018	Non
Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
18969 Banco Société Générale Mozambique S.A MOZAMBIQUE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	02/10/2015	N/A		31/12/2018	Non
18969 Banco Société Générale Mozambique S.A MOZAMBIQUE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	02/10/2015	N/A		31/12/2018	Non
Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
10347 SOCIETE GENERALE CALÉDONNIENNE DE BANQUE NOUVELLE CALEDONIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	27/09/2012	CA	20/05/2015	31/12/2017	Non
Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
10051 SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SÉNÉGAL SENEGAL	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	13/11/2012	CA	26/06/2014	31/12/2016	Non
10051 SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU SÉNÉGAL SENEGAL	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	03/08/2016	CA		31/12/2016	Non
Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echéance	Statut
13280 UNION INTERNATIONALE DE BANQUES TUNISIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	21/06/2013	CA	04/06/2015	31/12/2017	Non
13280 UNION INTERNATIONALE DE BANQUES TUNISIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	21/06/2013	CA	02/06/2016	31/12/2017	Non

Suite des Mandats de M. MAYMAT

MANDATS ÉCHUS

CAMEROUN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10936 SOCIETE GENERALE CAMEROUN CAMEROUN	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	01/01/2010	N/A		31/01/2012	Non

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10936 SOCIETE GENERALE CAMEROUN CAMEROUN	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Directeur général	01/01/2010	N/A		31/01/2012	Non

CHINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
16320 Société Générale (China) Limited CHINE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	28/11/2013	N/A	29/08/2014	01/04/2016	Non

CONGO

CONSEIL D'ADMINISTRATION (REP. DU CONGO)

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
18177 SOCIETE GENERALE CONGO CONGO	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	28/09/2011	AGE		17/02/2012	Non

GUINEE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
11386 SG DE BANQUES EN GUINÉE GUINEE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	06/12/2012	CA		04/12/2014	Non

MADAGASCAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10070 BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG MADAGASCAR	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	14/04/2015	AGM		04/11/2015	Non

POLYNESIE FRANCAISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10041 BANQUE DE POLYNÉSIE POLYNESIE FRANCAISE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	28/11/2012	CA	29/05/2015	27/09/2016	Non
10041 BANQUE DE POLYNÉSIE POLYNESIE FRANCAISE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	12/12/2012	CA	15/06/2015	27/09/2016	Non

ROUMANIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
16447 BRD SOCIETATE DE ADMINISTRARE A FONDURILOR DE PENSII PRIVATE SA ROUMANIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	02/04/2012	AGO		10/04/2013	Non
17113 BRD ASIGURARI DE VIATA SA ROUMANIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	19/04/2012	AGO		31/03/2014	Non
17891 Societe Generale European Business Services S.A. ROUMANIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Administrateur	01/07/2012	N/A		28/10/2013	Non
14164 BRD FINANCE IFN S.A. ROUMANIE	Monsieur MAYMAT Alexandre 15143	Président	30/06/2012	AGO		25/01/2013	Non

Suite des Mandats de M. MAYMAT

Mandats de M. MAYMAT						
Société	Mandataire	Fonction	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par

15793 ADVANS CAMEROUN Etablissement de Micro Finance CAMEROUN

10936 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN CAMEROUN

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

19/11/2009

N/A

Mandats de M. MAYMAT						
Société	Mandataire	Fonction	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par

11385 SG DE BANQUE AU LIBAN LIBAN

10001 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANCE

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

01/01/2013

N/A

Mandats de M. MAYMAT						
Société	Mandataire	Fonction	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par

16832 Southeast Asia Commercial Joint Stock Bank VIET NAM

10001 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANCE

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

26/04/2013

AGD

Mandats de M. MAYMAT								
Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin

13421 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BENIN BENIN

10015 SG FINANCIAL SERVICES HOLDING FRANCE

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

29/11/2012

N/A

23/11/2015

Mandats de M. MAYMAT								
Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin

11117 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE FRANCE

10166 FRANKPART FRANCE

Censeur

22/04/2006

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

22/04/2006

N/A

22/04/2006

Mandats de M. MAYMAT								
Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin

11399 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN GUINÉE EQUATORIALE GUINÉE EQUATORIALE

10936 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN CAMEROUN

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

01/01/2010

N/A

19/11/2012

Mandats de M. MAYMAT								
Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin

11464 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE TO-MO TO-HAD

10936 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN CAMEROUN

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

01/01/2010

N/A

15/12/2011

Mandats de M. MAYMAT								
Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin

13280 UNION INTERNATIONALE DE BANQUES TUNISIE

10001 SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANCE

Administrateur

Représentant

Monsieur MAYMAT
Alexandre 15143

05/09/2012

N/A

21/06/2013

18652 LACHOUA DANIEL

MANDATS EN COURS

FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Membé
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	18652 LACHOUA Daniel	Administrateur	12/08/2016	CA		31/12/2016	Non

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Membé
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	18652 LACHOUA Daniel	Directeur général	12/08/2016	CA		31/12/2016	Non

MANDATS ÉCHUS

NOUVELLE CALEDONIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Membé
10347 SOCIETE GENERALE CALÉDONIENNE DE BANQUE	18652 LACHOUA Daniel	Administrateur	01/01/2014	CA		01/08/2016	Non
11988 NOUMÉA CRÉDIT	18652 LACHOUA Daniel	Administrateur	01/01/2014	N/A	12/05/2015	22/07/2016	Non

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Membé
10347 SOCIETE GENERALE CALÉDONIENNE DE BANQUE	18652 LACHOUA Daniel	Directeur Général Délégué	01/01/2014	CA		01/08/2016	Non

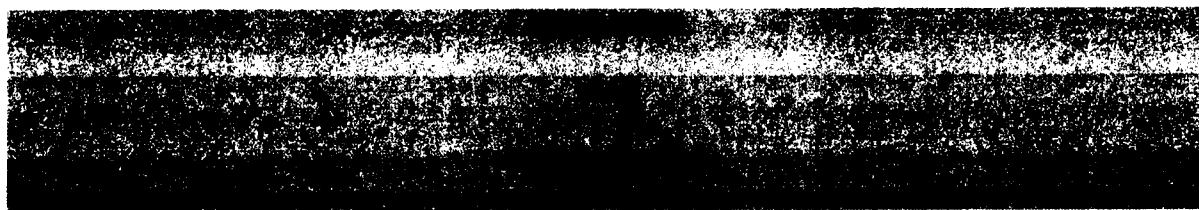
REPRÉSENTATIONS ÉCHUES DE MANDATS DÉTENUIS

NOUVELLE CALEDONIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Société	Mandataire	Fonction	Fin Mandat	Type de représentant	Représentant	Nomination	Par	Fin
11992 CRÉDICAL	10347 SOCIETE GENERALE CALÉDONIENNE DE BANQUE	Administrateur		Représentant	18652 LACHOUA Daniel	23/04/2014	CA	19/10/2016

18600 SPUROVA JARMILA



Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	18600 SPUROVA Jarmila	Administrateur	06/09/2013	AGO	15/04/2015	31/12/2017	Non



Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	18600 SPUROVA Jarmila	Directeur général délégué	11/06/2014	CA	15/04/2015	31/12/2017	Non

18952 MILATOS JEAN

MANDATS EN COURS



Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Illimité
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES	18952 MILATOS Jean	Administrateur	15/04/2015	N/A		31/12/2017	Non

MONSIEUR VILLEBRUN AYMERIC 17836**MANDATS EN COURS****BENIN****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
13421 SOCIETE GENERALE BENIN BENIN	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Administrateur	20/12/2016	N/A		31/12/2018	Non

DIRECTION GÉNÉRALE

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
13421 SOCIETE GENERALE BENIN BENIN	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Directeur général	24/12/2016	CA		Illimité	Oui

FRANCE**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Echeance	Limité
10202 SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES FRANCE	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Administrateur	15/04/2016	CA	30/05/2016	31/12/2018	Non

MANDATS ÉCHUS**FRANCE****DIRECTION GÉNÉRALE**

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10147 COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE FRANCE	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Directeur Général Délégué	01/01/2011	CA	02/11/2014	01/10/2015	Non

ITALIE**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
13270 SG FACTORING SPA ITALIE	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Administrateur	14/12/2011	CA	26/04/2013	07/10/2015	Non

MADAGASCAR**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Société	Mandataire	Fonction	Prise d'effet	Par	Renouv	Fin	Limité
10070 BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG MADAGASCAR	Monsieur VILLEBRUN Aymeric 17836	Administrateur	04/11/2015	CA		16/03/2017	Non

ANNEXE 3**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE
POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NEANT

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 17 263 687 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations sur les instruments financiers à terme**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

Caisse, Banques centrales	5 318	5 427
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	42 817	56 946
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	323 854	332 546
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	182	182
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	41 059	39 175
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 203	1 353
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 585	3 696
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	2 728	4 103
Comptes de régularisation (Note 7)	1 651	1 038

Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	133 835	162 216
Opérations avec la clientèle (Note 9)	260 096	258 411
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	2 441	2 790
Comptes de régularisation (Note 10)	4 731	4 263
Provisions (Note 11 et Note 12)	6 216	6 659
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 106
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	11 271	6 320
dont Capital souscrit	17 264	17 264
dont Réserves	16 810	16 810
dont Report à nouveau	-20 201	-22 803
dont Résultat de l'exercice	-2 602	-4 951

Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	15 338	22 584
. en faveur d'établissement de crédit		
. en faveur de la clientèle	15 338	22 584
Engagements de garantie donnés	47 428	49 418
. d'ordre de la clientèle	47 428	49 418
. d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	50 000	0
. d'établissement de crédit	50 000	0
. de la clientèle		
Engagements de garantie reçus	140 365	151 246
. d'établissement de crédit	140 365	151 246

2 - COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés (<i>Note 15</i>)	14 470	13 599
Intérêts et charges assimilés (<i>Note 16</i>)	-6 989	-5 944
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés (<i>Note 17</i>)	25 319	22 344
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés (<i>Note 17</i>)	-23 377	-20 748
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (<i>Note 18</i>)	9	10
Commissions (produits) (<i>Note 19</i>)	6 056	5 821
Commissions (charges) (<i>Note 19</i>)	-463	-484
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (<i>Note 20</i>)	-6	25
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	775	595
Autres charges d'exploitation bancaire	-119	-843
PRODUIT NET BANCAIRE	15 674	14 375
Charges générales d'exploitation (<i>Note 21</i>)	-17 851	-17 510
<i>Charges de personnel</i>	-11 084	-10 868
<i>Autres charges administratives</i>	-6 767	-6 643
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-764	-793
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-2 941	-3 928
Coût du risque (<i>Note 22</i>)	-1 738	-4 159
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 679	-8 087
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (<i>Note 23</i>)	38	-17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 641	-8 104
Résultat exceptionnel (<i>Note 24</i>)	235	344
Impôts sur les bénéfices (<i>Note 25</i>)	1 804	2 809
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

1 - Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent le principal restant dû et non appelé à la date de clôture, ainsi que les intérêts courus non échus.

2 - Créances douteuses et dépréciations

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non - recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).
- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.
- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2016 par une dotation de 1,2 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2016, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de bilan pour leur valeur d'achat. Au 31/12/16, la SGBA détient :

- Des actions BPI Financement pour 2,3 K€
- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 K€
- Des certificats d'associations pour 0.15 K€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en

contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordres liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06)

En application des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la SGBA calcule les amortissements selon la méthode rétrospective depuis le 01 janvier 2005.

1 - Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont définis sur la base des durées d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire exclusivement.

2 - Immobilisations corporelles

Les postes de l'actif immobilisé apparaissent au bilan pour leur valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements".

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros oeuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- aménagements / installation : 5 à 10 ans
- mobilier : 5 à 10 ans
- matériel : 3 à 5 ans
- véhicules : 4 ans
- machines de bureau : 5 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de

ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

La SGBA comptabilise une provision de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une dotation nette de provision de 980 K€ au 31/12/16.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Au titre de l'exercice 2016, la provision épargne logement s'élève ainsi à 71 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 2,5 M€ au 31/12/2016. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Watson & Wyatt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (-) le rendement attendu des actifs
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.16 s'élève à 1,65 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation de 1,80 %
- Taux d'inflation de 1,90 %
- Taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 27 M€ au 31 décembre 2016 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE LA PERIODE

L'année 2016 est marquée par la fin du plan de sauvegarde de l'emploi engagé par la SGBA en 2014.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

Comptes ordinaires débiteurs	42 816	56 946
Créances rattachées	0	0
0 - 3 mois	42 817	56 946

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

Créances saines	291 484	307 033
<i>Créances commerciales</i>	620	564
<i>Crédits de trésorerie</i>	14 543	17 832
<i>Crédits équipement</i>	132 336	156 482
<i>Crédits habitat</i>	102 705	102 907
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	110	70
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	38 684	25 815
<i>Valeurs non imputées</i>	967	2 122
<i>Prêt clientèle financière</i>	0	0
<i>Créances rattachées</i>	1 520	1 240
Créances douteuses	60 098	55 381
Dépréciations	-27 729	-29 868

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

Clientèle de Particuliers	90 206	91 735
Clientèle Commerciale et Professionnelle	198 792	211 935

Note 3.2 - Echéances de Créances

0 - 3 mois	50 986	43 157
3 - 12 mois	24 290	27 952
1 à 5 ans	125 320	133 837
+ 5 ans	123 258	127 600

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

31/12/2016						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514

31/12/2015						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	291 484	60 098	24 290	27 729	19 062	32 369

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2016
CDL Compromises et non compromises	25 951	6 485	-3 816	28 621
Actualisation de l'estimé récupérable	1 777	1 053	-1 583	1 247

NOTE 5 - CREDIT -BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Crédit bail et opérations assimilées	85 921	19 296	-22 049	83 168
Créances rattachées	847		-578	269
Créances douteuses	1 892		-38	1 854
Sous-total	88 661	19 296	-22 666	85 292
Amortissements	-45 774	-18 298	19 601	-44 471
Dépréciations	-1 827	-424	608	-1 646
Sous-total	-47 601	-18 722	20 208	-46 117

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

Distribution	4 272	4 229
Automobile	4 994	3 141
Services	6 700	6 511
BTP	1 656	2 068
Immobilier	1 758	1 844
Commerce	3 742	2 921
Agro - Alimentaire	488	519
Tourisme /Hôtellerie dt loueurs de voiture	16 267	15 263
Divers	1 181	2 679

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

Immobilisations incorporelles	4 845	416	0	5 261
Fonds commercial	592	0	0	592
Immobilisation incorporelle informatique	4 254	416	0	4 669
Immobilisations corporelles	12 700	729	-675	12 754
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	96	0	0	96
Constructions exploitation	1 923	0	0	1 923
Matériels informatiques	1 574	5	-339	1 241
Matériels de transport	63	25	0	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 410	87	-72	1 425
Agencements & installations divers	4 126	22	-195	3 954
Agencements & installations constructions	2 423	41	-8	2 456
Matériels divers	5	15	-1	19
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	35	2	0	37
Agencement divers hors exploitation	82	3	-2	84
Constructions hors exploitation	551	0	-1	550
Immobilisations en cours	411	529	-58	882

Immobilisations incorporelles	3 642	266	0	3 908
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	3 642	266	0	3 908
Immobilisations corporelles	9 115	527	-584	9 058
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis				
Constructions exploitation	1 260	48	0	1 307
Matériels informatiques	1 301	94	334	1 061
Matériel de transport	65	6	0	70
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 190	64	59	1 195
Agencements & installations divers	2 741	265	190	2 816
Agencements & installations constructions	2 334	16	1	2 349
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	24	3		27
Agencement divers hors exploitation	38	8		46
Constructions hors exploitation	162	22		184

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

AUTRES ACTIFS	2 728	4 103
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	2 710	4 069
Autres stocks et assimilés	18	34
COMPTE DE REGULARISATION	1 651	1 038
Valeurs reçues à l'encaissement	240	56
Ajustements devises	124	348
Valeurs à rejeter	106	0
Charges constatées d'avance	46	39
Produits à recevoir	1 033	545
Autres comptes de régularisation	102	50

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/16					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts							
- à vue	2 016					2 016	3 699
- à terme (*)	5 463	16 684	75 861	61 805	387	160 201	130 136

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 147 M€ au 31/12/2016.

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2016					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	150 196				3	150 199	149 249
Comptes d'épargne à régime spécial	15 873	25 274	3 383	292	565	45 388	44 728
- à vue	10 552					10 552	33 348
- à terme	5 322	25 274	3 383	292	565	34 836	11 381
Autres dettes envers la clientèle	15 944	34 963	10 327	1 018	571	62 824	66 118
- à vue	4 941					4 941	4 011
- à terme (Compte à Terme)	11 003	34 963	10 327	1 018	571	57 883	62 107

NOTE 10 - Autres Passifs et Comptes de régularisation (en K€)

AUTRES PASSIFS	2 441	2 790
Sièges et succursales	381	151
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	2 060	2 639
COMPTE DE REGULARISATION	4 731	4 263
Produits constatés d'avance	1 076	902
Charges à payer	2 994	2 997
Autres comptes de régularisation	537	15
Comptes d'ajustement	124	348

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/15	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/16
Provisions sur risques clients	2 475	3 284	-1 822	-109	3 828
<i>dont Engagements par signature</i>	168	0	0	-109	59
<i>dont Litiges clients</i>	881	879	-396	0	1 364
<i>dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)</i>	1 426	2 406	-1 426	0	2 405
Engagements sociaux	3 406	108	-356	-659	2 500
<i>dont Indemnités de Fin de contrats de travail</i>	1 870	0	-356	-659	855
<i>dont provision pour fermeture agence</i>	0	0	0	0	0
<i>dont Indemnités de Fin de carrière</i>	1 170	71	0	0	1 241
<i>dont Médailles</i>	367	37	0	0	404
<i>dont Indemnités de Pré-retraites</i>	0	0	0	0	0
Epargne Logement	242	0	-171	0	71
Autres provisions	92	167	0	0	259

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours des prêts	243	113

Plan d'épargne logement (PEL)	9 093	8 950
ancienneté de moins de 4 ans	3 623	3 143
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 509	3 834
ancienneté de plus de 10 ans	1 961	1 973
Comptes épargne logement (CEL)	1 340	1 269

Plan d'épargne logement (PEL)	242	0	-175	67
ancienneté de moins de 4 ans	23	0	-15	8
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	69	0	-58	11
ancienneté de plus de 10 ans	140	0	-92	48
Provision sur prêt émis	10	0	-10	0
Comptes épargne logement (CEL)	0	4	0	4

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	8

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêts subordonnés à taux variable souscrit auprès de la Société Générale :

- 1 contrat à durée indéterminée pour un montant de 6,1 M€

NOTE 14 - Capitaux Propres❖ **Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-2 602	-2 602
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-8 046		8 046	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-4 951	-4 951
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 602		2 602	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

❖ **Note 14.2 - Composition du capital**

Actions ordinaires	12 331 205	1,40	12 331 205	1,40

La Société Générale détient en propre 1% et par le biais de GENEFINANCE 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

❖ **Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat**

Capital social	17 264		17 264
Primes et réserves	16 810		16 810
Report à Nouveau	-22 803	-4 951	-27 754
Résultat de l'exercice	-4 951	4 951	0

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

Opérations avec établissement de crédit	60	48
Opérations avec la clientèle :	14 256	13 466
Créances commerciales	22	26
Crédit de trésorerie	808	738
Crédit d'équipement	6 356	5949
Crédit à l'habitat	4 573	4 178
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	11	7
Comptes ordinaires débiteurs	1 055	956
Autres	1 015	1 167
Engagement hors bilan	417	445
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	153	85

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

Opérations sur établissements de crédits	3 678	2 986
Opérations sur dettes subordonnées	21	33
Opérations clientèle	1 929	1 663
Comptes ordinaires créditeurs	10	11
Livrets ordinaires	248	210
Livrets Jeunes	4	3
Livret Développement Durable	68	57
CEL	9	6
PEL	229	226
PEP	74	75
Comptes à terme	925	658
Bons de caisse	0	0
Autres	286	356
Engagement hors bilan	76	60
Autres	1 361	1 261

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

Produits sur opérations de crédit bail	25 319	22 344
Opérations de crédit bail	21 471	19 131
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	3 187	2 628
Autres produits	662	585
Charges sur opérations de crédit bail	- 23 377	- 20 748
Dotations aux amortissements	- 20 183	- 18 298
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	- 3 130	- 2 449
Autres charges	- 65	- 2

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

Dividendes sur titres de placement	8	10
Dividendes et produits assimilés	1	0

NOTE 19 - Commissions (en K€)

Opérations de trésorerie et interbancaires	-333	11	-322	-354	2	-353
Opérations avec la clientèle		3 939	3 939		3 538	3 538
Opérations sur titres		21	21		14	14
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-130	2 085	1 955	-129	2 269	2 139

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

Opérations de change	-6	25

NOTE 21 - Charges Générales d'exploitation (en K€)**❖ Note 21.1 - Charges de personnel (en K€) – Hors charges PSE**

Salaires - Traitements	7 423	7 131
<i>dont Refacturation charges de personnel</i>	<i>-109</i>	<i>-70</i>
Charges de retraite	710	640
Autres Charges sociales (*)	2 692	2 689
Impôts Taxes et versements	348	298
Intéressement des salariés	2	2
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	-91	108
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 110 K€.

❖ Note 21.2 - Autres charges administratives (en K€)

Informatique	2 152	2 465
Imprimés Papeterie	110	107
Frais postaux et Télécommunications	547	499
Honoraires (*)	386	394
Transports et déplacements	715	597
Impôts et Taxes	330	268
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 527	2 313
<i>dont Loyers et charges locatives</i>	<i>756</i>	<i>841</i>
<i>dont Entretien et autres charges sur immeubles</i>	<i>357</i>	<i>331</i>

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à : 186,7 K€.

NOTE 22 - Coût du Risque (en K€)

Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-9 862	-7 605
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	24 540	5 846
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-2	-11
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-16 950	-956
Récupérations sur créances amorties	139	76
Dotations/ reprises nettes de provisions	396	-1 509

NOTE 23 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

Immobilisations corporelles	38	-16
Moins-value sur cession d'immobilisations	-28	-19
Plus-value sur cession d'immobilisations	66	3

NOTE 24 – Résultat exceptionnel (en K€)

Nature	31/12/2016			Total 31/12/2015
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	
Frais de Personnel	-671	1 015	344	200
Reprise utilisée	-659	659	0	0
Reprises non utilisées	0	356	356	200
Provision litiges salarié	-12	0	-12	0
Fermeture agences	0	0	0	35
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	35

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

Sur résultat courant	1 804	2 809

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles a bénéficié en 2016 comme en 2015, d'une subvention d'impôt reçue de la Société Générale, correspondant à la rétrocession de l'économie d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

NOTE 26 - Instruments financiers à terme (en K€)

❖ Note 26.1 - Juste valeur des instruments financiers à terme :

Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	28 983	-6 556	26 961	-6 359

❖ Note 26.2 - Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle :

	Durée Résiduelle au 31/12/16				31/12/2015
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			26 961	26 961	28 983

NOTE 27 - Informations Diverses

❖ Note 27.1 - Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :

Effectif moyen total	127	129*
dont Techniciens	81	78
dont Cadres	46	49

*Dont une stagiaire école

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Préretraités	1	4
Contrats de qualification	7	8

❖ Note 27.2 : Réseau commercial

Agences : 6

❖ Note 27.3 : Nombre de comptes à la clientèle

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Comptes à vue	15 822	15 419
Comptes d'épargne à Régime Spécial	14 960	15 932

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 17 263 687 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations sur les instruments financiers à terme**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

Caisse, Banques centrales	5 318	5 427
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	42 817	56 946
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	323 854	332 546
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	182	182
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	41 059	39 175
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 203	1 353
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 585	3 696
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	2 728	4 103
Comptes de régularisation (Note 7)	1 651	1 038

Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	133 835	162 216
Opérations avec la clientèle (Note 9)	260 096	258 411
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	2 441	2 790
Comptes de régularisation (Note 10)	4 731	4 263
Provisions (Note 11 et Note 12)	6 216	6 659
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 106
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	11 271	6 320
dont Capital souscrit	17 264	17 264
dont Réserves	16 810	16 810
dont Report à nouveau	-20 201	-22 803
dont Résultat de l'exercice	-2 602	-4 951

<u>Engagements donnés</u>		
Engagements de financement donnés	<u>15 338</u>	<u>22 584</u>
. en faveur d'établissement de crédit		
. en faveur de la clientèle	15 338	22 584
Engagements de garantie donnés	<u>47 428</u>	<u>49 418</u>
. d'ordre de la clientèle	47 428	49 418
. d'ordre d'établissement de crédit	0	0
<u>Engagements reçus</u>		
Engagements de financement reçus	<u>50 000</u>	<u>0</u>
. d'établissement de crédit	50 000	0
. de la clientèle		
Engagements de garantie reçus	<u>140 365</u>	<u>151 246</u>
. d'établissement de crédit	140 365	151 246

2 - COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés (<i>Note 15</i>)	14 470	13 599
Intérêts et charges assimilés (<i>Note 16</i>)	-6 989	-5 944
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés (<i>Note 17</i>)	25 319	22 344
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés (<i>Note 17</i>)	-23 377	-20 748
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (<i>Note 18</i>)	9	10
Commissions (produits) (<i>Note 19</i>)	6 056	5 821
Commissions (charges) (<i>Note 19</i>)	-463	-484
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (<i>Note 20</i>)	-6	25
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	775	595
Autres charges d'exploitation bancaire	-119	-843
PRODUIT NET BANCAIRE	15 674	14 375
Charges générales d'exploitation (<i>Note 21</i>)	-17 851	-17 510
<i>Charges de personnel</i>	-11 084	-10 868
<i>Autres charges administratives</i>	-6 767	-6 643
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-764	-793
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-2 941	-3 928
Coût du risque (<i>Note 22</i>)	-1 738	-4 159
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 679	-8 087
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (<i>Note 23</i>)	38	-17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-4 641	-8 104
Résultat exceptionnel (<i>Note 24</i>)	235	344
Impôts sur les bénéfices (<i>Note 25</i>)	1 804	2 809
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

1 - Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent le principal restant dû et non appelé à la date de clôture, ainsi que les intérêts courus non échus.

2 - Créances douteuses et dépréciations

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non - recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).
- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.
- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2016 par une dotation de 1,2 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2016, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de bilan pour leur valeur d'achat. Au 31/12/16, la SGBA détient :

- Des actions BPI Financement pour 2,3 K€
- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 K€
- Des certificats d'associations pour 0.15 K€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en

contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordres liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06)

En application des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la SGBA calcule les amortissements selon la méthode rétrospective depuis le 01 janvier 2005.

1 - Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont définis sur la base des durées d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire exclusivement.

2 - Immobilisations corporelles

Les postes de l'actif immobilisé apparaissent au bilan pour leur valeur nette comptable.

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements".

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros oeuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- aménagements / installation : 5 à 10 ans
- mobilier : 5 à 10 ans
- matériel : 3 à 5 ans
- véhicules : 4 ans
- machines de bureau : 5 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de

ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

La SGBA comptabilise une provision de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une dotation nette de provision de 980 K€ au 31/12/16.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Au titre de l'exercice 2016, la provision épargne logement s'élève ainsi à 71 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 2,5 M€ au 31/12/2016. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Watson & Wyatt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (-) le rendement attendu des actifs
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.16 s'élève à 1,65 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes;

- Taux d'actualisation de 1,80 %
- Taux d'inflation de 1,90 %
- Taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 27 M€ au 31 décembre 2016 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

EVENEMENT SIGNIFICATIF DE LA PERIODE

L'année 2016 est marquée par la fin du plan de sauvegarde de l'emploi engagé par la SGBA en 2014.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

Comptes ordinaires débiteurs	42 816	56 946
Créances rattachées	0	0
0 - 3 mois	42 817	56 946

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

Créances saines	291 484	307 033
<i>Créances commerciales</i>	620	564
<i>Crédits de trésorerie</i>	14 543	17 832
<i>Crédits équipement</i>	132 336	156 482
<i>Crédits habitat</i>	102 705	102 907
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	110	70
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	38 684	25 815
<i>Valeurs non imputées</i>	967	2 122
<i>Prêt clientèle financière</i>	0	0
<i>Créances rattachées</i>	1 520	1 240
Créances douteuses	60 098	55 381
Dépréciations	-27 729	-29 868

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

Clientèle de Particuliers	90 206	91 735
Clientèle Commerciale et Professionnelle	198 792	211 935

Note 3.2 - Echéances de Créances

0 - 3 mois	50 986	43 157
3 - 12 mois	24 290	27 952
1 à 5 ans	125 320	133 837
+ 5 ans	123 258	127 600

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

	31/12/2016					
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514

	31/12/2015					
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	291 484	60 098	24 290	27 729	19 062	32 369

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2016
CDL Compromises et non compromises	25 951	6 485	-3 816	28 621
Actualisation de l'estimé récupérable	1 777	1 053	-1 583	1 247

NOTE 5 - CREDIT -BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Crédit bail et opérations assimilées	85 921	19 296	-22 049	83 168
Créances rattachées	847		-578	269
Créances douteuses	1 892		-38	1 854
Sous-total	88 661	19 296	-22 666	85 292
Amortissements	-45 774	-18 298	19 601	-44 471
Dépréciations	-1 827	-424	608	-1 646
Sous-total	-47 601	-18 722	20 208	-46 117

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

Distribution	4 272	4 229
Automobile	4 994	3 141
Services	6 700	6 511
BTP	1 656	2 068
Immobilier	1 758	1 844
Commerce	3 742	2 921
Agro - Alimentaire	488	519
Tourisme /Hôtellerie dt loueurs de voiture	16 267	15 263
Divers	1 181	2 679

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

Immobilisations incorporelles	4 845	416	0	5 261
Fonds commercial	592	0	0	592
Immobilisation incorporelle informatique	4 254	416	0	4 669
Immobilisations corporelles	12 700	729	-675	12 754
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	96	0	0	96
Constructions exploitation	1 923	0	0	1 923
Matériels informatiques	1 574	5	-339	1 241
Matériels de transport	63	25	0	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 410	87	-72	1 425
Agencements & installations divers	4 126	22	-195	3 954
Agencements & installations constructions	2 423	41	-8	2 456
Matériels divers	5	15	-1	19
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	35	2	0	37
Agencement divers hors exploitation	82	3	-2	84
Constructions hors exploitation	551	0	-1	550
Immobilisations en cours	411	529	-58	882

Immobilisations incorporelles	3 642	266	0	3 908
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	3 642	266	0	3 908
Immobilisations corporelles	9 115	527	-584	9 058
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis				
Constructions exploitation	1 260	48	0	1 307
Matériels informatiques	1 301	94	334	1 061
Matériel de transport	65	6	0	70
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 190	64	59	1 195
Agencements & installations divers	2 741	265	190	2 816
Agencements & installations constructions	2 334	16	1	2 349
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	24	3		27
Agencement divers hors exploitation	38	8		46
Constructions hors exploitation	162	22		184

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

AUTRES ACTIFS	2 728	4 103
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	2 710	4 069
Autres stocks et assimilés	18	34
COMPTES DE REGULARISATION	1 651	1 038
Valeurs reçues à l'encaissement	240	56
Ajustements devises	124	348
Valeurs à rejeter	106	0
Charges constatées d'avance	46	39
Produits à recevoir	1 033	545
Autres comptes de régularisation	102	50

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/16					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts						2 016	3 699
- à vue	2 016						
- à terme (*)	5 463	16 684	75 861	61 805	387	160 201	130 136

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 147 M€ au 31/12/2016.

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2016					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	150 196				3	150 199	149 249
Comptes d'épargne à régime spécial	15 873	25 274	3 383	292	565	45 388	44 728
- à vue	10 552					10 552	33 348
- à terme	5 322	25 274	3 383	292	565	34 836	11 381
Autres dettes envers la clientèle	15 944	34 963	10 327	1 018	571	62 824	66 118
- à vue	4 941					4 941	4 011
- à terme (Compte à Terme)	11 003	34 963	10 327	1 018	571	57 883	62 107

NOTE 10 - Autres Passifs et Comptes de régularisation (en K€)

AUTRES PASSIFS	2 441	2 790
Sièges et succursales	381	151
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	2 060	2 639
COMPTES DE REGULARISATION	4 731	4 263
Produits constatés d'avance	1 076	902
Charges à payer	2 994	2 997
Autres comptes de régularisation	537	15
Comptes d'ajustement	124	348

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/15	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/16
Provisions sur risques clients	2 475	3 284	-1 822	-109	3 828
<i>dont Engagements par signature</i>	<i>168</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-109</i>	<i>59</i>
<i>dont Litiges clients</i>	<i>881</i>	<i>879</i>	<i>-396</i>	<i>0</i>	<i>1 364</i>
<i>dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)</i>	<i>1 426</i>	<i>2 406</i>	<i>-1 426</i>	<i>0</i>	<i>2 405</i>
Engagements sociaux	3 406	108	-356	-659	2 500
<i>dont Indemnités de Fin de contrats de travail</i>	<i>1 870</i>	<i>0</i>	<i>-356</i>	<i>-659</i>	<i>855</i>
<i>dont provision pour fermeture agence</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Indemnités de Fin de carrière</i>	<i>1 170</i>	<i>71</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 241</i>
<i>dont Médailles</i>	<i>367</i>	<i>37</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>404</i>
<i>dont Indemnités de Pré-retraites</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Epargne Logement	242	0	-171	0	71
Autres provisions	92	167	0	0	259

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours des prêts	243	113

Plan d'épargne logement (PEL)	9 093	8 950
ancienneté de moins de 4 ans	3 623	3 143
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 509	3 834
ancienneté de plus de 10 ans	1 961	1 973
Comptes épargne logement (CEL)	1 340	1 269

Plan d'épargne logement (PEL)	242	0	-175	67
ancienneté de moins de 4 ans	23	0	-15	8
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	69	0	-58	11
ancienneté de plus de 10 ans	140	0	-92	48
Provision sur prêt émis	10	0	-10	0
Comptes épargne logement (CEL)	0	4	0	4

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	8

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêts subordonnés à taux variable souscrit auprès de la Société Générale :

- 1 contrat à durée indéterminée pour un montant de 6,1 M€

NOTE 14 - Capitaux Propres❖ **Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)**

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-2 602	-2 602
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-8 046		8 046	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-4 951	-4 951
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 602		2 602	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

❖ **Note 14.2 - Composition du capital**

Actions ordinaires	12 331 205	1,40	12 331 205	1,40
--------------------	------------	------	------------	------

La Société Générale détient en propre 1% et par le biais de GENEFINANCE 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

❖ **Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat**

Capital social	17 264		17 264
Primes et réserves	16 810		16 810
Report à Nouveau	-22 803	-4 951	-27 754
Résultat de l'exercice	-4 951	4 951	0

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

Opérations avec établissement de crédit	60	48
Opérations avec la clientèle :	14 256	13 466
Créances commerciales	22	26
Crédit de trésorerie	808	738
Crédit d'équipement	6 356	5949
Crédit à l'habitat	4 573	4 178
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	11	7
Comptes ordinaires débiteurs	1 055	956
Autres	1 015	1 167
Engagement hors bilan	417	445
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	153	85

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

Opérations sur établissements de crédits	3 678	2 986
Opérations sur dettes subordonnées	21	33
Opérations clientèle	1 929	1 663
Comptes ordinaires créditeurs	10	11
Livrets ordinaires	248	210
Livrets Jeunes	4	3
Livret Développement Durable	68	57
CEL	9	6
PEL	229	226
PEP	74	75
Comptes à terme	925	658
Bons de caisse	0	0
Autres	286	356
Engagement hors bilan	76	60
Autres	1 361	1 261

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

Produits sur opérations de crédit bail	25 319	22 344
Opérations de crédit bail	21 471	19 131
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	3 187	2 628
Autres produits	662	585
Charges sur opérations de crédit bail	- 23 377	- 20 748
Dotations aux amortissements	- 20 183	- 18 298
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	- 3 130	- 2 449
Autres charges	- 65	- 2

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

Dividendes sur titres de placement	8	10
Dividendes et produits assimilés	1	0

NOTE 19 - Commissions (en K€)

Opérations de trésorerie et interbancaires	-333	11	-322	-354	2	-353
Opérations avec la clientèle		3 939	3 939		3 538	3 538
Opérations sur titres		21	21		14	14
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-130	2 085	1 955	-129	2 269	2 139

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

Opérations de change	-6	25

NOTE 21 - Charges Générales d'exploitation (en K€)**❖ Note 21.1 - Charges de personnel (en K€) – Hors charges PSE**

Salaires - Traitements	7 423	7 131
<i>dont Refacturation charges de personnel</i>	-109	-70
Charges de retraite	710	640
Autres Charges sociales (*)	2 692	2 689
Impôts Taxes et versements	348	298
Intéressement des salariés	2	2
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	-91	108
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 110 K€.

❖ Note 21.2 - Autres charges administratives (en K€)

Informatique	2 152	2 465
Imprimés Papeterie	110	107
Frais postaux et Télécommunications	547	499
Honoraires (*)	386	394
Transports et déplacements	715	597
Impôts et Taxes	330	268
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 527	2 313
<i>dont Loyers et charges locatives</i>	756	841
<i>dont Entretien et autres charges sur immeubles</i>	357	331

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à : 186,7 K€.

NOTE 22 - Coût du Risque (en K€)

Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-9 862	-7 605
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	24 540	5 846
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-2	-11
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-16 950	-956
Récupérations sur créances amorties	139	76
Dotations/ reprises nettes de provisions	396	-1 509

NOTE 23 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

Immobilisations corporelles	38	-16
Moins-value sur cession d'immobilisations	-28	-19
Plus-value sur cession d'immobilisations	66	3

NOTE 24 – Résultat exceptionnel (en K€)

Nature	31/12/2016			Total 31/12/2015
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	
Frais de Personnel	-671	1 015	344	200
Reprise utilisée	-659	659	0	0
Reprises non utilisées	0	356	356	200
Provision litiges salarié	-12	0	-12	0
Fermeture agences	0	0	0	35
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	35

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

Sur résultat courant	1 804	2 809

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles a bénéficié en 2016 comme en 2015, d'une subvention d'impôt reçue de la Société Générale, correspondant à la rétrocession de l'économie d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

NOTE 26 - Instruments financiers à terme (en K€)

❖ **Note 26.1 - Juste valeur des instruments financiers à terme :**

Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	28 983	-6 556	26 961	-6 359

❖ **Note 26.2 - Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle :**

	Durée Résiduelle au 31/12/16				31/12/2015
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			26 961	26 961	28 983

NOTE 27 - Informations Diverses

❖ **Note 27.1 - Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :**

Effectif moyen total	127	129*
dont Techniciens	81	78
dont Cadres	46	49

*Dont une stagiaire école

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Préretraités	1	4
Contrats de qualification	7	8

❖ **Note 27.2 : Réseau commercial**

Agences : 6

❖ **Note 27.3 : Nombre de comptes à la clientèle**

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Comptes à vue	15 822	15 419
Comptes d'épargne à Régime Spécial	14 960	15 932

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES
(COMPTES ANNUELS)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au capital de 17 263 687 €
Siège social : 30, rue Frébault – 97110 Pointe-à-Pitre
315 769 257 R.C.S Pointe-à-Pitre

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 30 mai 2017

Comptes annuels au 31 décembre 2016

I. – Bilan
(En milliers d'euros.)

Actif	2015	2016
Caisse, Banques centrales	5 318	5 427
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	42 817	56 946
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	323 854	332 546
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	182	182
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	41 059	39 175
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 203	1 353
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 585	3 696
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	2 728	4 103
Comptes de régularisation (Note 7)	1 651	1 038
Total de l'actif	424 695	446 766

Passif	2015	2016
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	133 835	162 216
Opérations avec la clientèle (Note 9)	260 096	258 411
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	2 441	2 790
Comptes de régularisation (Note 10)	4 731	4 263
Provisions (Note 11 et Note 12)	6 216	6 659
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 106
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	11 271	6 320
Dont Capital souscrit	17 264	17 264
Dont Réserves	16 810	16 810
Dont Report à nouveau	-20 201	-22 803
Dont Résultat de l'exercice	-2 602	-4 951
Total du passif	424 695	446 766

Hors bilan	2015	2016
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	15 338	22 584
En faveur d'établissement de crédit		
En faveur de la clientèle	15 338	22 584
Engagements de garantie donnés	47 428	49 418
D'ordre de la clientèle	47 428	49 418
D'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	50 000	0
D'établissement de crédit	50 000	0
De la clientèle		
Engagements de garantie reçus	140 365	151 246
D'établissement de crédit	140 365	151 246

II. – Compte de résultat (En milliers d'euros.)

	2015	2016
Intérêts et produits assimilés (Note duraou15)	14 470	13 599
Intérêts et charges assimilés (Note 16)	-6 989	-5 944
Produits sur opérations de Crédit-Bail et assimilés (Note 17)	25 319	22 344
Charges sur opérations de Crédit-Bail et assimilés (Note 17)	-23 377	-20 748
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (Note 18)	9	10
Commissions (produits) (Note 19)	6 056	5 821
Commissions (charges) (Note 19)	-463	-484
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 20)	-6	25
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	775	595
Autres charges d'exploitation bancaire	-119	-843
Produit net bancaire	9 071	11 071
Charges générales d'exploitation (Note 21)	-17 851	-17 510
Charges de personnel	-11 084	-10 868
Autres charges administratives	-6 767	-6 643
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-764	-793
Résultat brut d'exploitation		
Coût du risque (Note 22)	-1 738	-4 159
Résultat d'exploitation		
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 23)	38	-17
Résultat courant avant impôts		
Résultat exceptionnel (note 24)	235	344
Impôts sur les bénéfices (Note 25)	1 804	2 809
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		
Résultat net		

III. – Notes annexes

Note 1. – Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non-inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2016.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

1. – Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent le principal restant dû et non appelé à la date de clôture, ainsi que les intérêts courus non échus.

2. – Créances douteuses et dépréciations

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

- soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle ;
- soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers ;
- plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers ;
- plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1) ;
- les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ;
- les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdisant le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2016 par une dotation de 1,2 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2016, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

Portefeuille titres

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de bilan pour leur valeur d'achat. Au 31 décembre 2016, la SGBA détient :

- des actions BPI Financement pour 2,3 K€ ;
- des titres de participations VISA INC pour 0,03 K€ ;
- des certificats d'associations pour 0,15 K€.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).
Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.
Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordres liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).
En application des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la SGBA calcule les amortissements selon la méthode rétrospective depuis le 1^{er} janvier 2005.

1. – Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont définis sur la base des durées d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire exclusivement.

2. – Immobilisations corporelles

Les postes de l'actif immobilisé apparaissent au bilan pour leur valeur nette comptable.
Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».
Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.
Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	40 ans
	Façades et toitures	30 ans
Installations techniques	Ascenseur	25 ans
	Electricité	25 ans
	Groupe électrogène	30 ans
	Climatisation	20 ans
	Autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- aménagements / installation : 5 à 10 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans
- matériel : 3 à 5 ans ;
- véhicules : 4 ans ;
- machines de bureau : 5 ans.

Provisions

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.
La SGBA comptabilise une provision de 12,5 % sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une dotation nette de provision de 980 K€ au 31 décembre 2016.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.
Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Au titre de l'exercice 2016, la provision épargne logement s'élève ainsi à 71 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 2,5 M€ au 31 décembre 2016. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

Produits et charges

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Frais de personnel et avantages au personnel

1. – Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2. – Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ;
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de carrière.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Watson & Wyatt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice ;
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements) ;
- (-) le rendement attendu des actifs ;
- (+) le coût des services passés.

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31 décembre 2016 s'élève à 1,65 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,80 % ;
- taux d'inflation de 1,90 % ;
- taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

Comptabilisation impôts sur les bénéfices

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

Opérations sur les instruments financiers à terme

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 27 M€ au 31 décembre 2016 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Evènement significatif de la période

L'année 2016 est marquée par la fin du plan de sauvegarde de l'emploi engagé par la SGBA en 2014.

Informations sur le bilan
Note 2. – Créances sur les établissements de crédit (En K€.)

	2015	2016
Comptes ordinaires débiteurs	42 816	56 946
Créances rattachées	0	0
Total		

Durée Résiduelle	2015	2016
0 - 3 mois	42 817	56 946
Total		

Note 3. – Opérations avec la clientèle Actif (En K€.)

	2015	2016
Créances saines	291 484	307 033
Créances commerciales	620	564
Crédits de trésorerie	14 543	17 832
Crédits équipement	132 336	156 482
Crédits habitat	102 705	102 907
Autres crédits à la clientèle	110	70
Comptes ordinaires débiteurs	38 684	25 815
Valeurs non imputées	967	2 122
Prêt clientèle financière	0	0
Créances rattachées	1 520	1 240
Créances douteuses	60 098	55 381
Dépréciations	-27 729	-29 868
Total		

Note 3.1. – Concours à la clientèle par marché (En K€.)
(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

	2015	2016
Clientèle de Particuliers	90 206	91 735
Clientèle Commerciale et Professionnelle	198 792	211 935
Total		

Note 3.2. – Echéances de Créances

Durée Résiduelle	2015	2016
0 - 3 mois	50 986	43 157
3 - 12 mois	24 290	27 952
1 à 5 ans	125 320	133 837
+ 5 ans	123 258	127 600
Total		

Note 4. – Créances douteuses et Dépréciations (En K€.)

	31/12/2016					
	Encours Sains	Encours Douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	Dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514
Total						

	31/12/2015
--	------------

	Encours Sains	Encours Douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	Dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	291 484	60 098	24 290	27 729	19 062	32 369
Total	291 484	60 098	24 290	27 729	19 062	32 369

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2015	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2016
CDL Compromises et non compromises	25 951	6 485	-3 816	28 621
Actualisation de l'estimé récupérable	1 777	1 053	-1 583	1 247
Total	27 729	7 538	-5 398	29 868

Note 5. – Crédit-bail

Note 5.1. – Ventilation des opérations Crédit-Bail (En K€.)

Valeur brute	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Crédit-bail et opérations assimilées	85 921	19 296	-22 049	83 168
Créances rattachées	847		-578	269
Créances douteuses	1 892		-38	1 854
Sous-total	88 661	19 296	-22 666	85 292

Amortissement / Dépréciations	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements	-45 774	-18 298	19 601	-44 471
Dépréciations	-1 827	-424	608	-1 646
Sous-total	-47 601	-18 722	20 208	-46 117
Valeur nette comptable	41 059	574	-2 457	39 175

Note 5.2. – Encours par secteur économique (En K€.)

	2015	2016
Distribution	4 272	4 229
Automobile	4 994	3 141
Services	6 700	6 511
BTP	1 656	2 068
Immobilier	1 758	1 844
Commerce	3 742	2 921
Agro - Alimentaire	488	519
Tourisme /Hôtellerie dont loueurs de voiture	16 267	15 263
Divers	1 181	2 679
Total	41 059	39 175

Note 6. – Immobilisations et Amortissements (En K€.)

	Montant brut début 2016	Acquisition	Cessions	Montant brut fin 2016
Immobilisations incorporelles	4 845	416	0	5 261
Fonds commercial	592	0	0	592
Immobilisation incorporelle informatique	4 254	416	0	4 669
Immobilisations corporelles	12 700	729	-675	12 754
Exploitation				
Terrains bâtis	96	0	0	96
Constructions exploitation	1 923	0	0	1 923
Matériels informatiques	1 574	5	-339	1 241
Matériels de transport	63	25	0	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 410	87	-72	1 425
Agencements & installations divers	4 126	22	-195	3 954
Agencements & installations constructions	2 423	41	-8	2 456

Matériels divers	5	15	-1	19
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	35	2	0	37
Agencement divers hors exploitation	82	3	-2	84
Constructions hors exploitation	551	0	-1	550
Immobilisations en cours	411	529	-58	882
Total				

	Amortissement début 2016	Dotations	Reprises	Amortissement fin 2016
Immobilisations incorporelles	3 642	266	0	3 908
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle informatique	3 642	266	0	3 908
Immobilisations corporelles	9 115	527	-584	9 058
Exploitation				
Terrains bâtis				
Constructions exploitation	1 260	48	0	1 307
Matériels informatiques	1 301	94	334	1 061
Matériel de transport	65	6	0	70
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 190	64	59	1 195
Agencements & installations divers	2 741	265	190	2 816
Agencements & installations constructions	2 334	16	1	2 349
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	24	3		27
Agencement divers hors exploitation	38	8		46
Constructions hors exploitation	162	22		184
Total				

Note 7. – Comptes de régularisation et Autres actifs (En K€.)

	2015	2016
Autres actifs	2 728	4 103
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	2 710	4 069
Autres stocks et assimilés	18	34
Comptes de régularisation	1 651	1 038
Valeurs reçues à l'encaissement	240	56
Ajustements devises	124	348
Valeurs à rejeter	106	0
Charges constatées d'avance	46	39
Produits à recevoir	1 033	545
Autres comptes de régularisation	102	50
Total		

Note 8. – Dettes envers les établissements de crédit (En K€.)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/16					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts							
A vue	2 016					2 016	3 699
A terme (*)	5 463	16 684	75 861	61 805	387	160 201	130 136
Total							

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 147 M€ au 31/12/2016.

Note 9. – Dettes envers la clientèle (En K€.)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2016					Total	31/12/2015
	< 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Dettes rattachées		

		< 1 an	< 5 ans				
Comptes ordinaires créditeurs	150 196				3	150 199	149 249
Comptes d'épargne à régime spécial	15 873	25 274	3 383	292	565	45 388	44 728
A vue	10 552					10 552	33 348
A terme	5 322	25 274	3 383	292	565	34 836	11 381
Autres dettes envers la clientèle	15 944	34 963	10 327	1 018	571	62 824	66 118
A vue	4 941					4 941	4 011
A terme (Compte à Terme)	11 003	34 963	10 327	1 018	571	57 883	62 107
Total	182 014	60 237	13 710	1 310	1 139	238 411	260 096

Note 10. – Autres Passifs et Comptes de régularisation (En K€.)

	2015	2016
Autres passifs	2 441	2 790
Sièges et succursales	381	151
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	2 060	2 639
Comptes de régularisation	4 731	4 263
Produits constatés d'avance	1 076	902
Charges à payer	2 994	2 997
Autres comptes de régularisation	537	15
Comptes d'ajustement	124	348
Total	7 172	7 053

Note 11. – Provisions (En K€.)

Provisions	Montant au 31/12/2015	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2016
Provisions sur risques clients	2 475	3 284	-1 822	-109	3 828
Dont Engagements par signature	168	0	0	-109	59
Dont Litiges clients	881	879	-396	0	1 364
Dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)	1 426	2 406	-1 426	0	2 405
Engagements sociaux	3 406	108	-356	-659	2 500
Dont Indemnités de Fin de contrats de travail	1 870	0	-356	-659	855
Dont provision pour fermeture agence	0	0	0	0	0
Dont Indemnités de Fin de carrière	1 170	71	0	0	1 241
Dont Médailles	367	37	0	0	404
Dont Indemnités de Pré-retraites	0	0	0	0	0
Epargne Logement	242	0	-171	0	71
Autres provisions	92	167	0	0	259
Total	6 216	3 560	-2 349	-768	6 659

Note 12. – Epargne Logement (En K€.)

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2015	2016
Encours des prêts	243	113
Total	243	113

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2015	2016
Plan d'épargne logement (PEL)	9 093	8 950
Ancienneté de moins de 4 ans	3 623	3 143
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 509	3 834
Ancienneté de plus de 10 ans	1 961	1 973
Comptes épargne logement (CEL)	1 340	1 269
Total	10 433	10 219

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	2015	Dotations	Reprises	2016
Plan d'épargne logement (PEL)	242	0	-175	67
ancienneté de moins de 4 ans	23	0	-15	8
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	69	0	-58	11
ancienneté de plus de 10 ans	140	0	-92	48
Provision sur prêt émis	10	0	-10	0
Comptes épargne logement (CEL)	0	4	0	4
Total				

Note 13. – Dettes subordonnées (En K€.)

Dettes subordonnées	2015	2016
Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	8
Total		

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêts subordonnés à taux variable souscrit auprès de la Société Générale :

- 1 contrat à durée indéterminée pour un montant de 6,1 M€.

Note 14. – Capitaux Propres

Note 14.1. – Variation des capitaux propres (En K€.)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2015	17 264	15 842	968	-12 155	0	-8 046	13 873
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-2 602	-2 602
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-8 046		8 046	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice – 2015							

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2016	17 264	15 842	968	-20 201	0	-2 602	11 272
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-4 951	-4 951
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 602		2 602	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice – 2016							

Note 14.2. – Composition du capital

Capital souscrit	2015		2016	
	Nombre	Nominal (En €.)	Nombre	Nominal (En €.)
Actions ordinaires	12 331 205	1,40	12 331 205	1,40
Total				

La Société Générale détient en propre 1 % et par le biais de Genefinance 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

Note 14.3. – Projet d'affectation du Résultat

	2016 avant AG de clôture	Projet d'affectation	2016 après AG de clôture
Capital social	17 264		17 264
Primes et réserves	16 810		16 810
Report à Nouveau	-22 803	-4 951	-27 754
Résultat de l'exercice	-4 951	4 951	0
Total fonds propres			

Informations sur le compte de résultat

Note 15. – Intérêts et Produits assimilés (En K€.)

	2015	2016
Opérations avec établissement de crédit	60	48
Opérations avec la clientèle	14 256	13 466
Créances commerciales	22	26
Crédit de trésorerie	808	738
Crédit d'équipement	6 356	5 949
Crédit à l'habitat	4 573	4 178
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	11	7
Comptes ordinaires débiteurs	1 055	956
Autres	1 015	1 167
Engagement hors bilan	417	445
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	153	85
Total	14 470	13 599

Note 16. – Intérêts et Charges assimilés (En K€.)

	2015	2016
Opérations sur établissements de crédits	3 678	2 986
Opérations sur dettes subordonnées	21	33
Opérations clientèle	1 929	1 663
Comptes ordinaires créditeurs	10	11
Livrets ordinaires	248	210
Livrets Jeunes	4	3
Livret Développement Durable	68	57
CEL	9	6
PEL	229	226
PEP	74	75
Comptes à terme	925	658
Bons de caisse	0	0
Autres	286	356
Engagement hors bilan	76	60
Autres	1 361	1 261
Total	6 989	5 944

Note 17. – Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (En K€.)

	2015	2016
Produits sur opérations de crédit-bail	25 319	22 344
Opérations de crédit-bail	21 471	19 131
Reprises de dépréciations sur immobilisations	0	0
Plus-values de cessions	3 187	2 628
Autres produits	662	585
Charges sur opérations de crédit-bail	- 23 377	- 20 748
Dotations aux amortissements	- 20 183	- 18 298
Dotations aux dépréciations	0	0
Moins-values de cession	- 3 130	- 2 449
Autres charges	- 65	- 2
Total	1 942	1 596

Note 18. – Revenus des titres à revenus variable (En K€.)

	2015	2016
Dividendes sur titres de placement	8	10
Dividendes et produits assimilés	1	0
Total	9	10

Note 19. – Commissions (En K€.)

	2015			2016		
	Charges	Produits	Nets	Charges	Produits	Nets
Opérations de trésorerie et interbancaires	-333	11	-322	-354	2	-353
Opérations avec la clientèle		3 939	3 939		3 538	3 538
Opérations sur titres		21	21		14	14
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-130	2 085	1 955	-129	2 269	2 139
Total						

Note 20. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (En K€.)

	2015	2016
Opérations de change	-6	25
Total		

Note 21. – Charges Générales d'exploitation (En K€.)

Note 21.1. – Charges de personnel (En K€.) – Hors charges PSE

	2015	2016
Salaires - Traitements	7 423	7 131
Dont Refacturation charges de personnel	-109	-70
Charges de retraite	710	640
Autres Charges sociales (*)	2 692	2 689
Impôts Taxes et versements	348	298
Intéressement des salariés	2	2
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	-91	108
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0
Total		

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 110 K€.

Note 21.2. – Autres charges administratives (En K€.)

	2015	2016
Informatique	2 152	2 465
Imprimés Papeterie	110	107
Frais postaux et Télécommunications	547	499
Honoraires (*)	386	394
Transports et déplacements	715	597
Impôts et Taxes	330	268
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 527	2 313
Dont Loyers et charges locatives	756	841
Dont Entretien et autres charges sur immeubles	357	331
Total		

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à : 186,7 K€.

Note 22. – Coût du Risque (En K€.)

	2015	2016
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-9 862	-7 605
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	24 540	5 846
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-2	-11
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-16 950	-956
Récupérations sur créances amorties	139	76
Dotations/ reprises nettes de provisions	396	-1 509
Total		

Note 23. – Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (En K€.)

	2015	2016
Immobilisations corporelles	38	-16
Moins-value sur cession d'immobilisations	-28	-19
Plus-value sur cession d'immobilisations	66	3
Total	38	-16

Note 24. – Résultat exceptionnel (En K€.)

Nature	31/12/2016			31/12/2015
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	Total
Frais de Personnel	-671	1 015	344	200
Reprise utilisée	-659	659	0	0
Reprises non utilisées	0	356	356	200
Provision litiges salarié	-12	0	-12	0
Fermeture agences	0	0	0	35
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	35
Total	-671	1 015	344	235

Note 25. – Impôts sur les bénéfices (En K€.)

	2015	2016
Sur résultat courant	1 804	2 809
Total	1 804	2 809

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles a bénéficié en 2016 comme en 2015, d'une subvention d'impôt reçue de la Société Générale, correspondant à la rétrocession de l'économie d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

Informations sur les instruments financiers à terme

Note 26. – Instruments financiers à terme (En K€.)

Note 26.1. – Juste valeur des instruments financiers à terme

	2015		2016	
	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	28 983	-6 556	26 961	-6 359
Total opération de gré à gré	28 983	-6 556	26 961	-6 359

Note 26.2. – Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle

	Durée Résiduelle au 31/12/16				31/12/2015
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			26 961	26 961	28 983
Total opération de gré à gré			26 961	26 961	28 983

Informations diverses

Note 27. – Informations Diverses

Note 27.1. – Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles

	2015	2016
Effectif moyen total	127	(*) 129
Dont Techniciens	81	78
Dont Cadres	46	49
* Dont une stagiaire école		

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	2015	2016
Prétraités	1	4
Contrats de qualification	7	8

Note 27.2. – Réseau commercial
Agences : 6

Note 27.3. – Nombre de comptes à la clientèle

	2015	2016
Comptes à vue	15 822	15 419
Comptes d'épargne à Régime Spécial	14 960	15 932

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice qui s'élève à - 4 950 692,42 € en report à nouveau :

- Report à nouveau au 31 décembre 2016 : - 22 803 113,70 €
- Perte de l'exercice 2016 : - 4 950 692,42 €

Report à nouveau après affectation ramené à - 27 753 806,12 €

L'Assemblée prend acte que le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 6 319 840,18 €.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V. – Rapport des Commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banque aux Antilles, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mai 2017

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés
Jean-Marc Mickeler

Ernst & Young Audit
Vincent Roty

VI. – Rapport de gestion

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés à l'adresse suivante :

Direction Contrôle et Logistique – SGBA – Immeuble Connexion – ZI Jarry – 97122 Baie Mahault.

1703662

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme au capital de € 17.263.687

Siège Social : 30, Rue Frébault

Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)

315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre



37

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Mai 2017

N°	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES ACTIONNAIRES	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES MANDATAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	EMARGEMENT (SIGNATURE)
	SOCIETE GENERALE c/o IBFS, Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Monsieur Alexandre MAYMAT c% IBFS/DIR Tour SG 17 Cours Valmy 92972 Paris La Défense Cedex	130.917	130.917	
2	GENEFINANCE c/o IBFS, Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Monsieur Nicolas COSSON c% Société Générale 17 Cours Valmy 92972 Paris La Défense Cedex	12.200.288	12.200.288	
	TOTAUX		12.331.205	12.331.205	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle est annexé un (1) formulaire de vote par correspondance, arrêtée à un (1) actionnaire présent et un (1) actionnaire ayant voté par correspondance, possédant ensemble la totalité des 12.331.205 actions composant le capital social auxquelles sont attachées 12.331.205 voix.

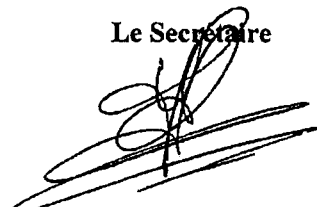
Fait à Baie- Mahault

Le 30 Mai 2017

Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme au capital de € 17.263.687

Siège Social : 30, Rue Frébault

Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)

315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 Mai 2017

N°	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES ACTIONNAIRES	NOMS, PRENOMS ET DOMICILE DES MANDATAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	EMARGEMENT (SIGNATURE)
1	SOCIETE GENERALE c/o IBFS, Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Monsieur Alexandre MAYMAT c% IBFS/DIR Tour SG 17 Cours Valmy 92972 Paris La Défense Cedex	130.917	130.917	
2	GENEFINANCE c/o IBFS, Tour Société Générale, 17 Cours VALMY 92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Monsieur Nicolas COSSON c% Société Générale 17 Cours Valmy 92972 Paris La Défense Cedex	12.200.288	12.200.288	
TOTAUX			12.331.205	12.331.205	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle est annexé un (1) formulaire de vote par correspondance, arrêtée à un (1) actionnaire présent et un (1) actionnaire ayant voté par correspondance, possédant ensemble la totalité des 12.331.205 actions composant le capital social auxquelles sont attachées 12.331.205 voix.

Fait à Baie- Mahault

Le 30 Mai 2017

Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur



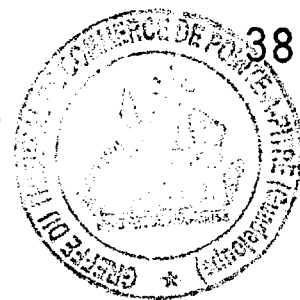
SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société anonyme au capital de € 17.263.687

Siège Social : 30, Rue Frébault

Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)

315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 30 MAI 2017

Le 30 Mai 2017 à 10 heures 30, dans les locaux de la Direction Générale de la SGBA, Zone Industrielle de Jarry – Immeuble Le Diamant - 97122 Baie-Mahault, les actionnaires de la SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES, Société Anonyme, au capital de 17.263.687 €, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation adressée par lettre recommandée en date du 15 Mai 2017.

Il est dressé (deux) feuilles de présence, établies conformément aux dispositions des articles L 225-114 et R 225-95 du Code de commerce, lesquelles ont été signées par chaque membre de l'Assemblée, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les représentants du personnel ont été informés de la tenue de l'Assemblée par lettre recommandée en date du 15 Mai 2017. A ce titre, Madame Mylène GOBELIN, Monsieur Philippe THEODORE, et Monsieur Josué RIGA assistent à l'Assemblée. Madame Danielle BENON est absente.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD qui détient les pouvoirs de la SOCIETE GENERALE (par Conférence téléphonique).

Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD représentant légal de SOCIETE GENERALE, actionnaire et propriétaire de 130.917 actions, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame Yannick MORICE est désignée comme secrétaire de l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente réunion a lieu sur convocation faite à tous les actionnaires et aux Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 15 Mai 2017.

Participent à l'Assemblée Générale (administrateurs et invités) :

- Monsieur Walid CHAOUCH Administrateur et Superviseur de la filiale (par Conférence téléphonique)
- Monsieur Daniel LACHOUA Directeur Général SGBA
- Monsieur Jean MILATOS – Administrateur – Directeur Support et Opérations SGBA
- Madame Mylène GOBELIN – Messieurs Josué RIGA et Philippe THEODORE Représentants du Personnel
- Monsieur Sofiene BEN SLIMANE – Représentant du Commissaire aux Comptes DELOITTE (par Conférence téléphonique)

Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD informe les participants qu'il a reçu un formulaire de vote par correspondance dûment complété et signé de la Société GENEFINANCE, actionnaire et propriétaire de 12.200.288 actions.

Le bureau étant ainsi composé, le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance détiennent la

gn

totalité des 12.331.205 actions composant le capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et présente à l'Assemblée :

1. Les statuts à jour de la société ;
2. Les copies des lettres de convocation adressées à tous les Actionnaires, avec les accusés de réception correspondants ;
3. Les copies des lettres de convocation des Commissaires aux comptes, ainsi que les avis de réception correspondants ;
4. La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés à laquelle sont annexées les procurations données par les actionnaires représentés ;
5. L'ordre du jour de l'Assemblée ;
6. Les projets des résolutions soumis au vote des actionnaires ;
7. Le registre des Assemblées Générales ;
8. La liste des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants sociaux ;
9. Le nom et les fonctions des administrateurs de la SGBA dans d'autres sociétés ;
10. Et plus généralement tous les documents sur lesquels a porté le droit d'information des Actionnaires, tel que défini par le Code de commerce.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation, être mis à la disposition des actionnaires 15 jours avant la date de réunion de l'Assemblée, ont été tenus à leur disposition au Siège Social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la Société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance indique ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Ratification de la nomination, par cooptation, d'un nouvel administrateur (M. Walid CHAOUCH), en remplacement d'un administrateur démissionnaire (M. Aymeric VILLEBRUN) ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Daniel LACHOUA) ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Décision dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce : non dissolution de la Société ;
- Poursuite de l'activité ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis il ouvre la discussion.

27

4



Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites l'ordre du jour.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, les approuve expressément ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 qui lui ont été présentés, faisant ressortir une perte de **4.950.692,42 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice qui s'élève à - **4.950.692,42 Euros en report à nouveau**:

- Report à nouveau au 31.12.2016	- 22.803.113,70 Euros
- Perte de l'exercice 2016	- <u>4.950.692,42 Euros</u>
Report à nouveau après affectation ramené à	- 27.753.806,12 Euros

L'Assemblée prend acte que le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 6.319.840,18 Euros.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, relatif aux conventions réglementées passées par la SGBA et visées par les articles L.225-38 et suivants du Code du commerce, prend acte de ses conclusions et approuve lesdites conventions.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 avril 2017, en remplacement de Monsieur Aymeric VILLEBRUN, démissionnaire, d'un nouvel administrateur :

478

Monsieur Walid CHAOUCH,
Né le 22 octobre 1975 à TUNIS, de nationalité tunisienne
Domicilié c% IBFS 17 Cours Valmy 92972 Paris la Défense Cedex,
pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement d'un mandat d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de :

Monsieur Daniel LACHOUA

Né le 4 août 1961 au MOULE, de nationalité française

Domicilié c% SGBA BP55 97152 POINTE A PITRE CEDEX

pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres liées aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Décision en application de l'article L 225-248 du Code de commerce : non dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant par application de l'article L 225-248 alinéa 1 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à la situation de la Société au regard des capitaux propres, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'affectation du résultat approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aux termes des résolutions précédentes, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution par anticipation de la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée prend acte que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, soit au plus tard le 31 décembre 2019, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Poursuite de l'activité

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale confirme que la Société poursuit son activité en dépit de pertes sociales supérieures à la moitié du capital avec l'obligation de reconstituer les capitaux propres à

hauteur de la moitié du capital social dans un délai de deux ans, et au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres liées aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 45.

De tout ce qui précède ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire

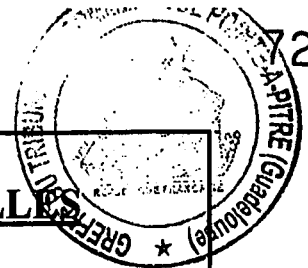


Le Scrutateur



SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

*SA au capital de € 17.263.687
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre*



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 Avril 2017

FEUILLE DE PRESENCE

NOMS

FONCTION

EMARGEMENT

Alexandre MAYMAT

c/o IBFS, 17 Cours VALMY
92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Président du Conseil
d'Administration**

Aymeric VILLEBRUN

c/o IBFS, 17 Cours VALMY
92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Administrateur

Daniel LACHOUA

c/o S.G.B.A Immeuble Diamant
ZI Jarry 97122 B/MAHAULT

**Administrateur
Directeur Général**

Jarmila SPUROVA

c/o S.G.B.A Centre Commercial Galleria
2^{ème} étage 97232 Le Lamentin

Administrateur

Jean MILATOS

c/o S.G.B.A Immeuble Connexion
ZI Jarry 97122 B/MAHAULT

Administrateur

**SOCIETE GENERALE DE BANQUE
AUX ANTILLES
SA au capital de € 17.263.687
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre**

**PROCES - VERBAL de la REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 13 Avril 2017**

Le treize avril deux mille ~~seize~~ ^{sept} à 11 heures 01, le Conseil d'Administration de SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES ("SGBA"), Société Anonyme au capital de 17.263.687 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le numéro 315 769 257, dont le siège se situe à POINTE A PITRE (971 10) – 30 Rue Frébault, s'est réuni, dans les locaux de la Direction Générale de la S.G.B.A. – Immeuble Le Diamant, ZI de Jarry - 97122 Baie-Mahault, sur convocation du Président, par lettre recommandée en date du 5 avril 2017, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 Mars 2017
2. Note de conjoncture
3. Présentation du Rapport de gestion
4. Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2016 :
 - Examen et arrêté des comptes
 - Proposition d'affectation du résultat dudit exercice
5. Situation de la société au regard des capitaux propres / Décision à soumettre aux actionnaires dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce
6. Présentation de la liste des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code du commerce
7. Présentation des engagements de la banque et des dossiers soumis à ratification du Conseil d'administration
8. Présentation du Procès-verbal du Comité d'Etude des Risques du 30 Mars 2017
9. Présentation du Procès Verbal du Comité d'Etude du Contrôle Interne du 9 décembre 2016 -Présentation des incidents de conformité, fraude, risques opérationnels supérieurs au seuil de déclaration de 0,5% des fonds propres
10. Modification de la dénomination du « Comité d'Etude du Contrôle Interne » : - Nouvelle dénomination : « Comité d'Etude de l'Audit Interne » - Modification à apporter au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration SGBA
11. Situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes :
 - Démission de M. Aymeric VILLEBRUN de son mandat d'administrateur
 - Proposition de cooptation d'un nouvel administrateur (M. Walid CHAOUCH) en remplacement de M. Aymeric VILLEBRUN
 - Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Daniel LACHOUA
12. Situation des mandats des membres de la Direction Générale
 - Reconduction de M. Daniel LACHOUA dans ses fonctions de Directeur Général et de Dirigeant effectif de la SGBA
13. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le 30 Mai 2017 :
 - Fixation de l'ordre du jour
 - Adoption du projet du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
14. Questions diverses
15. Pouvoirs pour formalités



Sont présents et ont élargé le registre de présence en séance :	
Monsieur Daniel LACHOUA	Administrateur (Directeur Général)
Madame Jarmila SPUROVA	Administrateur (Directeur Général Délégué)
Monsieur Jean MILATOS	Administrateur (Directeur Supports et Opérations)
Administrateurs représentés :	
Monsieur Alexandre MAYMAT	Président du Conseil d'Administration, par Monsieur Daniel LACHOUA
Monsieur Aymeric VILLEBRUN	Administrateur, par Monsieur Jean MILATOS
Participent à la séance par Conférence Téléphonique :	
Monsieur Pierre-Yves GRIMAUD	Directeur Régional AAMO
Mademoiselle Emilie ENQUEBECQ	Commissaire aux Comptes, Chef de mission du Cabinet Ernst & Young
Madame Najwa EL MARBOUH	Commissaire aux Comptes, Chef de mission du Cabinet Deloitte & Associés
Assistent également à la réunion :	
Monsieur Walid CHAOUCH	Superviseur IBFS de la filiale
Madame Yannick MORICE	Directrice Contrôle et Logistique de la SGBA
Madame Mylène GOBELIN	Représentant du Personnel
Monsieur Philippe THEODORE	Représentant du Personnel
Monsieur Josué RIGA	Représentant du Personnel
Est absente, excusée :	
Madame Danielle BENON	Représentant du Personnel

En l'absence de Monsieur Alexandre MAYMAT, Président du Conseil d'Administration, Monsieur Daniel LACHOUA est désigné pour présider la séance.

Madame Jarmila SPUROVA remplit la fonction de secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint par la présence de plus de la moitié des Administrateurs en exercice et, qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles.

Le Président de séance ouvre la séance, et aborde les points figurant à l'ordre du jour.

1) Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2017

Le Président de séance donne d'abord lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui s'est tenue le 17 mars 2017.

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est approuvé sans réserve par le Conseil d'Administration.

Le Président de séance présente ensuite au Conseil la note de conjoncture ainsi que le projet de rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé. Les comptes de l'exercice 2016 sont ainsi présentés.

2) Note de conjoncture

Sont présentées les principales évolutions de l'année 2016, caractérisée par une conjoncture économique mitigée et contrastée aux Antilles-Guyane, marquée par une légère reprise au cours du 4^{ème} trimestre 2016 :

La consommation des ménages reste bien orientée sur l'année 2016
L'investissement reste bien orienté aux Antilles, mais peine à redémarrer en Guyane.
Amélioration du marché du travail aux Antilles et en Guyane
Hausse modérée des prix à la consommation
Les échanges commerciaux sont positivement orientés aux Antilles- Guyane
Des dynamiques hétérogènes de l'activité des principaux secteurs :

- o **Tourisme** : forte dynamique tant en Guadeloupe qu'en Martinique mais des résultats en retrait en Guyane

12 2/8
J. S.

- **BTP** : repli au quatrième trimestre en Guadeloupe – Difficulté en Martinique avec une faiblesse de la commande publique et l'absence de programmes immobiliers – embellie non confirmée sur le dernier semestre en Guyane
- **Commerce** : rebond du marché automobile en Guadeloupe – Amélioration du courant d'affaires en Martinique – Dégradation en Guyane, avec un allongement des délais de paiement malgré la hausse des ventes de véhicule

Les perspectives 2017 : Les prévisions économiques sont prudentes, considérant que l'environnement dans lequel évolue l'ensemble des acteurs économiques est particulièrement changeant et fragile, et nécessite notamment, faute de visibilité, une adaptation permanente des entreprises et de leur offre. La confirmation de la reprise de l'économie en 2017 sera notamment liée à la relance des secteurs clés de l'économie tels que le tourisme, le commerce et le BTP.

Quand à la Guyane, l'atonie de la commande publique, la faible dynamique des acteurs privés, dans un contexte d'insécurité grandissant, sont de nature à faire ressurgir des troubles sociaux.

Source : Tendances conjoncturelles - 4e trimestre 2016 Guadeloupe – Martinique et Guyane - IEDOM Guadeloupe, Martinique et Guyane

3) Présentation du Rapport de gestion

Monsieur Daniel LACHOUA présente les points marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Evolution de l'activité dans un contexte de baisse des taux avec un impact significatif sur les marges pratiquées
- Evolution des parts de marché
- Principales évolutions bilancielle
- Evolution du PNB, des frais généraux, du CNR et du résultat Net .
- Ratios réglementaires : ratio de solvabilité, ratio de liquidité.

Par ailleurs, Monsieur LACHOUA fait un bilan de l'évolution de l'entreprise depuis la transformation, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées.

Le PNB n'a pas été à la hauteur des perspectives notamment en raison de la baisse des taux, du retrait des commissions notamment sur les impayés de prélèvements et rejets de chèques, ainsi que sur les commissions de service.

Les frais de personnel ont été réduits suite au plan de transformation.

Par ailleurs, diverses régularisations ont été opérées sur des suspens anciens (comptes généraux et clientèle).

SGBA est un acteur marginal sur les marchés eu égard à sa taille. La mutualisation des back office a permis d'abaisser sa base de coûts .Mais le dynamisme commercial ne suffira pas à restaurer sa rentabilité.

SGBA ne parvient pas à équilibrer son exploitation en dépit du plan mis en œuvre.

SGBA souffre d'un effet de taille et en synthèse doit travailler sur 3 axes majeurs :

- Sécuriser le fonctionnement de la banque et reconstruire nos processus en s'appuyant sur les ateliers Reshape déjà lancés
- Faire évoluer le modèle opérationnel
- Dynamiser l'activité commerciale

Par ailleurs, SGBA doit assurer une meilleure maîtrise de l'outil informatique en profitant de la migration SAB AT

Perspectives d'avenir :

L'exercice 2017 a pour objectif de capitaliser sur la dynamique commerciale afin d'assurer un niveau de PNB favorablement orienté dans le but d'un retour progressif à la rentabilité de la SGBA et de l'inscrire durablement dans les ambitions définies par IBFS et le groupe Société Générale.

4) Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016

4.1. Examen et arrêté des comptes

Le Président de séance présente au Conseil le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et commente les principales variations au niveau de SGBA.

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 42.394.543,26 euros et de charges d'exploitation pour – 46.322.819,45 euros [dont – 792 986,90 euros de dotations aux amortissements], le résultat brut d'exploitation s'établit à – 3.928.276,19 euros.

Après imputation d'un coût net du risque négatif de – 4.158.792,16 euros, d'une perte sur actifs immobilisés de – 16.766,53 euros, le résultat courant avant impôt s'établit à – 8.103.834,88 euros.

[Signature]

Compte-tenu de la comptabilisation de produits exceptionnels pour 344.010,05 euros et d'un crédit d'impôt sur les sociétés pour 2.809.132,41 euros, le résultat de l'exercice 2016 se solde par une perte de - 4.950.692,42 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête les comptes annuels de SGBA établis au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont présentés, et décide de les soumettre à l'approbation des actionnaires.

4.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil décide de proposer à l'Assemblée des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à -4.950.692,42 euros, au compte « Report à nouveau », dont le montant, débiteur, sera porté de - 22.803.113,70 euros à - 27.753.806,12 euros :

- Report à nouveau au 31.12.2015	- 22.803.113,70 Euros
- Perte de l'exercice 2016	- 4.950.692,42 Euros
Report à nouveau après affectation porté à	- 27.753.806,12 Euros

Après affectation, le montant des capitaux propres de la Société s'élèvera à 6.319.840,18 Euros.

5) Situation de la société au regard des capitaux propres / Décision à soumettre aux actionnaires dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce

Le Président fait observer qu'en raison des pertes réalisées à ce jour, notamment au titre de l'exercice 2016, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, puisque leur montant s'élève à 6.319.840,18 euros.

Le Président expose alors aux administrateurs que, dans ce cas, l'article L 225-248 du Code de commerce fait obligation au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée dans un délai de quatre mois (art. L 225-248 al. 1), mais qu'en l'espèce, il lui semble recommandé de réunir sans délai l'Assemblée, et donc ne pas attendre le délai de 4 mois, à l'effet de se prononcer sur l'opportunité ou non de la dissolution.

En conséquence, la prochaine Assemblée serait à la fois Ordinaire et Extraordinaire, à laquelle il serait proposé de décider la non dissolution de la Société

Puis le Président précise que, lorsque l'Assemblée décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société, celle-ci doit régulariser sa situation dans un délai expirant le 31 décembre du deuxième exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été constatées (date de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels). Ainsi, en l'espèce, la reconstitution des capitaux propres devra intervenir avant le 31 décembre 2019. A défaut, la société sera tenue de réduire son capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en Assemblée Extraordinaire, de décider de ne pas prononcer la dissolution de la Société.

6) Présentation de la liste des Conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code du Commerce

Le Président de séance déclare qu'il n'existe aucune convention ayant été autorisée par le Conseil en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

7) Présentation des engagements de la banque et des dossiers soumis à ratification du Conseil d'administration

Aucune remarque particulière n'est formulée en ce qui concerne la présentation des engagements cotés.

Le Conseil d'Administration est informé des dossiers de crédit notifiés, au-delà de la Limite à Divers du Directeur de la filiale, par le Comité des Risques RISQ/IBF, dont le détail est tenu à la disposition des membres du Conseil.

GUADELOUPE

34 Clients ou Groupes-clients ont été présentés avec un total de 38 clients notifiés

- 8 accords ont été délivrés avec réserves bloquantes
- 22 accords sans réserves

4 demandes de crédit ont été refusées.

MARTINIQUE

33 Clients ou Groupes-clients ont été présentés avec un total de 53 clients notifiés

- 13 accords ont été délivrés avec réserves bloquantes
- 19 accords sans réserves



Handwritten signature and initials.

1 demande de crédit a été refusée.

GUYANE

1 Client a été présenté et notifié
- 1 accord sans réserves

Le taux de notes valides se stabilise à 80% à fin 2016 (v/s 73,2% en 2015).

Sur le périmètre PCRU local, le taux de note valide atteint 80%. Le taux d'engagements non notés est ramené à 5% (v/s 10% en 2014 et 6 % en 2015).

59% des engagements ont une note comprise entre 4+ et 5-. Les dossiers en défaut représentent 9% des engagements de la base versus 13,7% en décembre 2015.

8) Présentation du Procès-verbal du Comité d'Etude des Risques du 31 Mars 2017

Le Président de séance déclare que le Comité d'Etude des Risques s'est réuni le 30 Mars 2017 sur la base des engagements de la SGBA au 31/12/2016.

Il présente ensuite les principaux points évoqués lors de la réunion de ce comité

Résumé des principaux sujets évoqués

- Un montant total d'engagements relativement stable versus N-1 : 456 M€ en 2016 (450 M€ en 2015). Une amélioration de la qualité du portefeuille global avec la baisse régulière des engagements en défaut : 18% en 2014 – 15% en 2016. (présence de quelques contreparties avec des engagements importants en Non Retail – Impayés plus nombreux sur les crédits habitat en Retail)
- De meilleures performances en matière de notation et renouvellement des contreparties
- Un Coût du risque tributaire de la qualité des grands clients SGBA
- Rapprochement des données risques et finance : amélioration mais un process encore très manuel
- Le dispositif de suivi des engagements doit être dynamisé avec l'implication des Responsables de marché et une animation plus soutenue et régulière
- Un niveau de recouvrement correct mais nécessité d'une réorganisation du service en perspective du passage à IFRS 9 et recours à un nouveau cabinet de recouvrement externalisé.

Deux actions signalées en cours de finalisation :

- Fiabilisation du CNR social au CNR IAS
- Intégration des KPI Garanties manquants

Reste à réaliser la revue du process de provisionnement (Roadmap Reshape)

Point d'attention : vulnérabilité sur les ressources RH du contrôle des risques. – absence de polyvalence sur le poste unique d'analyste

9) Présentation du Procès Verbal du Comité d'Etude du Contrôle Interne du 9 décembre 2016 - Présentation des Incidents de conformité, fraude, risques opérationnels supérieurs au seuil de déclaration de 0,5 des fonds propres

Comité d'Etude de Contrôle Interne

Les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal du dernier Comité d'Etude du Contrôle Interne qui s'est déroulé le 9 décembre dernier en la présence des principaux dirigeants et cadres représentatifs de la filiale, de leurs superviseurs métiers au sein d'IBFS, des représentants DCPE et du superviseur IBFS de la filiale.

Points signalés :

Risques identifiés/processus liés : Anomalies de caractère élevé sur KYC et sur la non complétude des dossiers. / Anomalies sur auto certification FATCA-CRS

Taux de remontée de la SP à améliorer : objectif filiale 90% minimum

- ⇒ fixer des objectifs individuels clairs quantitatifs et qualitatifs aux managers
- ⇒ faire un message de rappel aux différents responsables
- ⇒ faire un focus sur suspens les plus risqués et les plus pertinents avec un global
- ⇒ donner une vision globale des suspens, pas seulement ceux sur les comptes sensibles. Pour ce faire, utiliser le fichier des suspens transmis par IBFS/SEG.



Mesures correctrices sur les risques opérationnels :

- ⇒ Rappel des procédures existantes ;
- ⇒ Plus grande implication des superviseurs;
- ⇒ Sécurisation du processus de traitement des virements manuels
- ⇒ Amélioration du suivi des comptes sensibles;

Mise en place du Contrôleur de Supervision Managériale :

- ⇒ Diffusion d'un Plan d'Actions, discuté avec le manager, après chaque visite
- ⇒ Coordination nécessaire du chantier actualisation et formalisation du corpus procédural, dans le cadre de Reshape.

Suivi des comptes :

- ⇒ Revoir la liste des comptes sensibles en lien avec IBFS/SEG (la typologie des comptes identifiés pouvant servir de base à ces travaux sera transmise par IBFS)
- ⇒ Vérifier comptes VNI et comptes de liaison
- ⇒ Faire une liste des comptes à risque orphelins

Contrôle périodique

SGBA doit poursuivre les actions lancées pour remédier à ces faiblesses :

- ⇒ Suivre les différents plans d'actions lancés par le CSM et les différents comités
- ⇒ Réduire le stock de préconisations d'audit et améliorer son délai de clôture des recommandations (ne maintenir en stock que les dernières missions)
- ⇒ Renforcer notre vigilance sur les suspens comptables de plus de 10 Ke et clarifier les suspens crédit bail et assurances

Plan d'audit 2017 : SGBA Revue de la direction commerciale non retail

Le Président invite les administrateurs à faire part de leurs observations éventuelles.

Risques Opérationnels et Dysfonctionnements de conformité

Sont ensuite présentés au Conseil d'Administration les principaux incidents de dysfonctionnements de conformité constatés sur l'exercice ainsi que les risques opérationnels détectés supérieurs à 0,5% des fonds propres. Ce seuil est fixé sur l'exercice 2016 à 31,6 K€.

Douze incidents ont été répertoriés dont 4 Risques opérationnels associés à du risque de contrepartie et 8 risques opérationnels purs.

Il s'agit principalement d'erreurs d'exécution (défaillance dans la gestion administrative d'une opération et principalement : perte de garanties, erreurs de schéma comptable, erreurs de calcul de décompte clientèle...). Nous avons par ailleurs enregistré une fraude au président sur un virement ainsi que des fraudes Carte Bleue.

Les risques opérationnels détectés sur les dossiers habitat bénéficiant d'une garantie CRELOG a conduit à la mise en place d'un plan d'action avec des contrôles de conformité et procéduraux plus stricts et la constitution de provisions adhoc à l'entrée en défaut de ce type de crédits.

Concernant la conformité, 4 dysfonctionnements ont été recensés en 2016 dont 2 actions clôturés dès le premier trimestre. Les dossiers en cours relève de l'actualité des projets réglementaires de 2016 qui ne sont pas encore complètement finalisés et automatisés notamment au niveau SI.

Il n'est pas formulé de remarques particulières sur le sujet.

10) Modification de la dénomination du « Comité d'Etude du Contrôle Interne » : - Nouvelle dénomination : « Comité d'Etude de l'Audit Interne » - Modification à apporter au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration SGBA

La dénomination de « Comité d'Etude de l'Audit Interne » est attribuée au « Comité d'Etude du Contrôle Interne », tel qu'il est nommé et présenté dans le Règlement Intérieur de la SGBA, validé lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 Avril 2016.

Le Conseil décide que la modification corrélatrice sera apportée au Règlement Intérieur.

1/2
6/8
J. Y.

11) Situation des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux comptes :

11.1. Démission d'un administrateur (M. Aymeric VILLEBRUN)

Le Président de séance informe le Conseil qu'ayant été appelé à d'autres fonctions au sein du groupe Société Générale, Monsieur Aymeric VILLEBRUN a notifié sa démission de son mandat d'administrateur au sein de SGBA.

Le Conseil prend acte de son départ et le remercie pour les services rendus à la société.

11.2. Proposition de nomination par cooptation d'un nouvel administrateur (M. Walid CHAOUCH)

Constatant que, malgré cette démission, le nombre d'administrateurs en fonction demeure supérieur au minimum légal de trois, le Conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la nomination, par cooptation, d'un nouvel administrateur.

Le Président de séance présente alors au Conseil la candidature de :

Monsieur Walid CHAOUCH - Superviseur IBFS de la filiale

Le Président précise que Monsieur Walid CHAOUCH remplit toutes les conditions requises pour l'exercice d'un mandat d'administrateur dans un établissement de crédit, et il rappelle l'expérience de ce dernier en ce domaine.

Monsieur Walid CHAOUCH présente brièvement son expérience professionnelle ainsi que son parcours au sein de divers établissements bancaires.

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer administrateur, Monsieur Walid CHAOUCH, en remplacement de Monsieur Aymeric VILLEBRUN, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2019, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2018.

La présente nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

Monsieur Walid CHAOUCH, présent à la réunion, confirme accepter les fonctions qui lui sont ainsi confiées et remercie les membres du Conseil pour cette marque de confiance. Il déclare par ailleurs n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de telles fonctions.

11.3. Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Daniel LACHOUA)

Le Conseil constatant, par ailleurs, que le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LACHOUA arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va être appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, décide de proposer à ladite Assemblée de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LACHOUA pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2019.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements des mandats des administrateurs des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR la ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Walid CHAOUCH en tant qu'administrateur, ainsi que le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LACHOUA.

12) Situation des mandats des membres de la Direction Générale

- Reconduction de M. Daniel LACHOUA dans ses fonctions de Directeur Général et de Dirigeant effectif de la SGBA

Le Conseil constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Daniel LACHOUA arrive également à échéance à l'issue de la même Assemblée, décide, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Daniel LACHOUA dans ses fonctions de **Directeur Général de la SGBA**, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2019.

Ces fonctions seront exercées à titre gratuit.

Le Conseil d'Administration décide également, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de nommer Monsieur Daniel LACHOUA en qualité de **Dirigeant effectif** de la SGBA, au sens du Code Monétaire et Financier.

Monsieur Daniel LACHOUA sera ainsi investi des pouvoirs qui lui sont dévolus par le Code de Commerce au titre de ses fonctions de **Directeur Général** (notamment article L225-56) et par le Code Monétaire et Financier au titre de ses fonctions de **Dirigeant effectif** (articles L511-13 et L571-4 à L571-9).

W

J. Sh

Monsieur Daniel LACHOUA, présent, remerciant les membres du Conseil de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, accepte les fonctions qui lui sont proposées et déclare satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

Le Conseil prend acte que les nominations et les renouvellements de mandats en qualité de dirigeants effectifs des établissements de crédit devant être notifiés à l'ACPR, dans le délai de quinze (15) jours de la décision de nomination ou de renouvellement, il conviendra de notifier à l'ACPR le renouvellement de mandat de Monsieur Daniel LACHOUA dans ses fonctions de Directeur Général et de Dirigeant effectif.

13) Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour le 30 mai 2017

En conséquence des décisions ci-dessus adoptées, le Conseil, à l'unanimité, décide de convoquer les actionnaires, le 30 mai 2017 à 9 heures 30, au siège social de SGBA, en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Ratification de la nomination, par cooptation, d'un nouvel Administrateur (M. Walid CHAOUCH), en remplacement d'un Administrateur démissionnaire (M. Aymeric VILLEBRUN) ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Daniel LACHOUA)
- Pouvoirs pour formalités

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Décision dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce : non dissolution de la Société
- Poursuite de l'activité
- Pouvoirs pour formalités

Puis le Conseil arrête le texte définitif du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire et ses documents annexes, ainsi que le texte des projets de résolutions à soumettre au vote des actionnaires.

14) Questions diverses

Aucune question diverse n'a été évoquée.

15) Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur.

L'Administrateur Directeur Général (Président de séance)
Daniel LACHOUA

L'Administrateur (Secrétaire de séance)
Jarmila SPUROVA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BANQUE AUX ANTILLES
Direction Générale
2, rue de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0590 25 49 70 - Fax : 0590 95 70 74
Adresse Postale : B.P. 55 - 97152 POINTE-À-PITRE CEDEX

Société Générale de Banque aux Antilles

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2016

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale de Banque aux Antilles

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

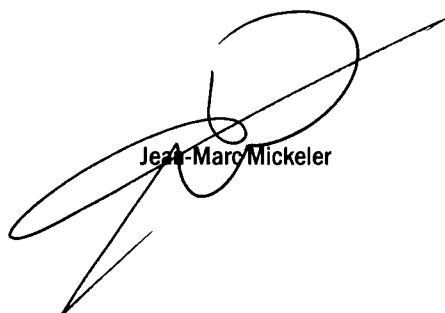
Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mai 2017

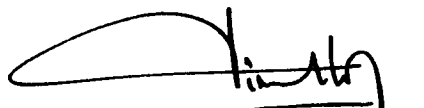
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Vincent Roty